

Conjoncture

LE MENSUEL DES DÉCIDEURS

 CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

www.cfcim.org

59^e année

Numéro 1035

15 avril -

15 mai 2021

Dispensé de timbrage
autorisation n° 956

L'INVITÉ DE CONJONCTURE
CHRISTIAN HARBULOT



Politique de gestion de l'eau au Maroc

**Une équation
complexe**



**Rencontre digitale
autour de la Journée
Économique d'Essaouira**



**Visite de Jean-Pascal
Darriet, Président de la
CFCIM, à Agadir**



**31^e cérémonie de remise
des diplômes de l'ESA
Casablanca**



**L'actualité vue par le
Service économique de
l'Ambassade de France**



OPTICALIA®

Opticalia renforce sa présence au Maroc à travers 200 magasins à l'horizon 2025

Installée au Maroc depuis septembre 2020, la marque espagnole Opticalia, qui est l'un des principaux groupes de distribution d'optiques à l'international, vient de revoir à la hausse ses objectifs d'implantation au Maroc. Présent à travers une vingtaine de magasins, le groupe Opticalia veut multiplier ses points de vente, en passant à plus de 200 magasins dans tout le Royaume à l'horizon 2025. Pour y parvenir, la filiale d'Opticalia au Maroc travaille à regrouper des opticiens indépendants qui, en incorporant "Opticalia" au nom d'origine de leur magasin, bénéficient de nombreux avantages qu'offre le fait d'appartenir à une enseigne de renom.

« Tous nos magasins d'optique adhérents sont dirigés par des professionnels qui font confiance au modèle Opticalia. Plusieurs opticiens diplômés ont adhéré à la Centrale, apportant ainsi toute leur confiance et leur savoir-faire afin d'atteindre tous leurs objectifs », a déclaré Benito Cazal, Directeur Général Opticalia Maroc.

Le groupe Opticalia, qui totalise plus de 1000 magasins d'optique adhérents à travers le monde, propose un nouveau business model pour le marché marocain, basé sur l'accompagnement et le conseil de l'association de professionnels de l'optique adhérents, une forte promotion publicitaire et la vente de marques exclusives.

Opticalia accompagne les professionnels de l'optique dans tous les domaines liés à leur métier, notamment à travers des formations commerciales destinées aux équipes, des informations sur les nouveautés en matière d'optométrie ou de contactologie, ainsi que des conseils en visual marketing et merchandising. Opticalia organise tout au long de l'année des webinaires où participent des intervenants de tous horizons : Banquiers, juristes, fiscalistes, expert-comptables, etc... Les thématiques traitées dans le cadre de ces webinaires ont le plus souvent trait à la gestion des points de vente.

Opticalia déploie en outre des campagnes de communication globale au niveau de chaque point de vente où son enseigne est présente. La marque crée des contenus et des offres qui attirent les consommateurs marocains (affichage attractif au niveau des vitrines, du matériel, etc.) et qui permettent d'optimiser les ventes auprès des magasins adhérents.

Le groupe réalise des campagnes TV et Radio plusieurs fois par an, de même qu'il est extrêmement actif sur les réseaux sociaux.

Un très large catalogue de paires de lunettes (vue et solaires) est proposé à la vente auprès des magasins Opticalia à des prix extrêmement compétitifs. L'offre est en permanence recentrée autour des dernières tendances. Pour rappel, l'équipe de concepteurs d'Opticalia développe des collections de lunettes exclusives pour des marques globales telles que Mango, Custo Barcelona, Pull & Bear, Victorio & Lucchino etc.

Notons que le business model instauré par l'enseigne Opticalia propose des conditions d'adhésion peu contraignantes (absence de droit d'entrée, absence d'obligation de changement de mobilier, préavis de résiliation du contrat d'uniquement quatre mois et sans indemnités de sortie ni de royalties sur les ventes, etc.).

À propos d'Opticalia Maroc

Présent dans plus de 5 pays (Espagne, Portugal, Colombie, Mexique et depuis Septembre 2020 au Maroc) avec un réseau de plus de 1000 Magasins d'optiques adhérents, Opticalia est l'un des principaux groupes de distribution à l'international. Les opticiens adhérents au groupe bénéficient de nombreux avantages dont un puissant engrenage publicitaire pour le consommateur final et d'un large catalogue de paires de lunettes de vues et solaires en exclusivité.

OPTICALIA®



Jean-Pascal DARRIET
Président

Editorial

Politique de gestion de l'eau au Maroc : une équation complexe

Un défi impérieux à relever pour les générations futures

L'eau est un enjeu universel qui impacte, à des degrés divers, l'ensemble des pays. La situation est de plus en plus critique à mesure que le changement climatique s'accélère et que les activités humaines se développent.

Régulièrement touché par la sécheresse, le Maroc se situe dans l'une des zones où la ressource est la plus rare dans le monde : la région MENA. Le Royaume a depuis longtemps pris conscience de cette problématique et a entrepris au cours des dernières décennies une politique ambitieuse en matière de barrages. Les investissements réalisés, qui ont permis jusqu'à présent de répondre à la majorité des besoins en eau potable et en irrigation, semblent atteindre bientôt leur limite. C'est pourquoi le pays a récemment lancé un nouveau plan national de l'eau 2020-2050 qui met notamment l'accent sur la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles telles que le dessalement d'eau de mer, une technologie qui offre un réel espoir pour les zones côtières les plus arides.

Outre une pluviométrie répartie très inégalement d'une région à l'autre, le Maroc doit faire face à une forte croissance démographique dans ses grands pôles urbains, en particulier le Grand Casablanca. Garantir une eau potable de qualité jusqu'au robinet et surtout lutter contre toutes les sources de gaspillage est un défi de taille pour l'ensemble des opérateurs intervenant sur la chaîne de production et de distribution de l'eau.

Mais, pour pouvoir économiser efficacement la ressource, le plus important est de sensibiliser et d'impliquer activement l'utilisateur final, qu'il soit un particulier, une collectivité locale, un industriel ou encore un agriculteur. La question de l'eau doit ainsi être intégrée à tous les aspects liés au développement socioéconomique et faire partie intégrante du débat public. Il ne faut pas non plus hésiter à réévaluer certaines stratégies sectorielles qui n'auraient pas intégré en amont la question de l'eau.

La diminution des ressources en eau ne doit pas être subie comme une fatalité, car de nouvelles technologies innovantes existent et leur coût est aujourd'hui largement légitimé sur le plan économique. Il suffit de trouver la plus adaptée aux spécificités locales. En matière de gestion de l'eau, les investissements sont certes conséquents, mais, lorsque l'on considère la valeur réelle et surtout le caractère crucial de cette denrée vitale, ces choix deviennent plus que justifiés à plus ou moins long terme.

Actuellement dans le monde, il existe de nombreux conflits liés à l'eau. Elle est ainsi un enjeu géopolitique de taille, au même titre que l'énergie, la sécurité alimentaire ou encore le big data. Notre invité du mois, Christian Harbulot, revient notamment sur la redistribution des cartes entre les grandes puissances économiques dans le contexte de crise sanitaire ainsi que sur l'essoufflement de certains modèles économiques mis à mal par la pandémie.



Conjoncture est édité par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc ► 15, avenue Mers Sultan 20 130 Casablanca. Tél. LG : 05 22 20 90 90. Fax : 05 22 20 01 30. E-mail : conjoncture@cfcm.org. Site Web : www.cfcm.org
► **Directeur de la publication** Jean-Pascal Darriet ► **Rédacteur en chef** Philippe Cros ► **Président du Comité de rédaction** Serge Mak ► **Secrétaire de rédaction** Nadia Kabbaj ► **Ont collaboré à ce numéro** Cécile Humbert-Bouvier, Laurence Jacquot, Société de Bourse M.S.IN, Sofya Benchekroun, Rémy Pigaglio, Dounia Zineb Mseffer, Laurent Coussonnet, les administrateurs et collaborateurs de la CFCIM ► **Crédits photos** CFCIM, Shutterstock, Fotolia, Ambassade de France, DR ► **Conception graphique** Sophie Goldryng ► **Mise en page** Mohamed Afandi ► **Impression** Direct Print (Procédé CTP) ► ISSN : 28 510 164 ► Numéro tiré à 7 000 exemplaires.

PUBLICITÉS **Mariam Bakkali** Tél. : 05 22 93 11 95 - 05 22 93 81 28 GSM : 06 61 71 10 80 mariam.bakkali@menara.ma
Nadia Kaïs Tél. : 05 22 23 66 61 GSM : 06 69 61 69 01 kais.communication@gmail.com



مكوبات
macobate

www.macobate.com

INTEGRATEUR DE SOLUTIONS POUR L'INDUSTRIE, L'EAU & L'ENVIRONNEMENT

Grâce à son équipe d'ingénieurs et de techniciens confirmés, et à son outil de production de pointe installé sur une superficie de 10000 m² dont 2500 m² couverte, MACOBATE se voit accorder, depuis 36 ans, la confiance des plus grands opérateurs et bureaux d'ingénierie dans de nombreux secteurs de l'industrie de l'eau et de l'environnement en assurant la fourniture de projet clé en main incluant les services de conception, fabrication et montage.



Industrie



La charpente métallique

- Bâtiment industriel
- Ouvrages d'art métalliques

La chaudronnerie industrielle

- Appareils sous pression
- Réservoirs de stockage, Tanks, Silos, fours, cyclones, trémies
- Tuyauterie industrielle
- Usinage et fabrication d'ensembles mécano-soudés

La tuyauterie industrielle



Eau



Conception et réalisation d'équipements électromécaniques et hydromécanique pour:

- Barrages et canaux d'irrigation
- Pompage
- Traitement des eaux
- Equipements de filtration
- Vantellerie et vannerie mécano-soudée
- Prises d'eau et conduites forcées
- Tuyauterie et pièces spéciales en acier
- Filtres à sable
- Ballons anti-béliers
- Tanks à chlore
- Equipements électriques, automatisme et télégestion



Environnement



Conception et réalisation d'équipements électromécaniques et hydromécanique pour:

- Stations de traitement d'eaux usées
- Stations de relevage
- Vannes mécano-soudées en Inox

Quality Management System
M MOODY
INTERNATIONAL
Certified Iso 9001

48, Zone Industrielle Takahoum, Quartier Bouregreg - Rabat

Tél : +212 5 37 65 96 46 - Fax : +212 5 37 65 96 51

E-mail : contact@macobate.com

Sommaire

Dossier spécial Covid-19

- 6 La « guerre des vaccins » est déclenchée
- 8 Débats autour de possibles rares effets secondaires graves du vaccin d'AstraZeneca

EchosMaroc

- 9 Jean-Baptiste Djebbari en visite au Maroc
- 10 Inflation modérée en 2020
- 14 Christian Harbulot, invité de Conjoncture
- 16 Service économique de l'Ambassade de France
- 18 Indicateurs économiques et financiers

EchosInternational

- 22 Le pétrole retrouve ses prix de l'avant-crise



ZOOM

Politique de gestion de l'eau au Maroc : une équation complexe

- 26 État des lieux des ressources en eau au Maroc
- 30 Entretien avec Abdelkader Amara, Ministre de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau
- 32 Quel cadre juridique pour l'eau ?
- 34 Entretien avec Abderrahim El Hafidi, Directeur général de l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable
- 36 Quelle est la véritable valeur de « l'or bleu » ?
- 38 Entretien avec Jean-Pascal Darriet, Directeur général de Lydec
- 40 L'innovation et la recherche au service des ressources en eau
- 42 Entretien avec Youssef Benhamou, Directeur général de Benaqua, spécialisée dans la conception, l'installation et l'exploitation des stations de traitement des eaux usées.



Regards d'experts

- 46 **Nouvelles technologies : IOT city**

Initiatives durables

- 47 Le Maroc en retard sur son objectif en matière d'énergies renouvelables

Actus CFCIM

- 52 Rencontre digitale pour le lancement de la Journée Économique d'Essaouira
- 54 Visite du Président de la CFCIM à Agadir
- 62 31^e cérémonie de remise des diplômes de l'ESA Casablanca
- 65 À Fès, la CFCIM organise une rencontre avec la CNSS

On en parle aussi...

- 70 **L'association du mois OSMM**



Sur fond d'accélération de l'épidémie, la « guerre des vaccins » est déclenchée

Après une accalmie en début d'année, la situation épidémiologique s'aggrave et frappe durement certains pays, comme l'Inde et le Brésil. La spectaculaire montée en puissance des campagnes de vaccination laisse entrevoir la sortie de crise, mais la pénurie de doses pousse les États à prioriser la vaccination de leurs propres populations au détriment de nombreux pays.

Les campagnes de vaccination contre le nouveau coronavirus accélèrent sur une grande partie de la planète. Le 12 avril dernier, selon les statistiques compilées par le New York Times, 806 millions de doses de vaccin ont été administrées à l'échelle internationale. Israël est le pays qui a vacciné la plus large proportion de sa population, avec 56 % des habitants ayant reçu toutes les doses requises, suivi des Seychelles (45 %), de Bahreïn (25 %), du Chili (25 %) et du petit État européen de Saint-Marin (23 %). Les États-Unis, pays le plus endeuillé de la planète par l'épidémie avec plus de 560 000 morts dus à la Covid-19, ont considérablement accéléré leur campagne ces dernières semaines et vacciné 22 % de leur population. En termes de doses administrées par rapport au nombre d'habitants, le Royaume-Uni et les Émirats arabes unis font partie des pays les plus performants.

Malgré ces progrès, le monde fait désormais face à une pénurie de doses. Fin mars, alors que la plupart des pays européens sont critiqués pour la relative

lenteur de leurs campagnes de vaccination, la Commission européenne s'est résolue à la guerre des vaccins, en particulier avec le Royaume-Uni. L'exécutif européen a décidé de renforcer le dispositif de contrôle des exportations de vaccins pour les restreindre drastiquement vers les pays qui en produisent ou dont la population est déjà largement vaccinée, rapporte l'AFP. L'Union européenne a notamment menacé de bloquer les exportations du vaccin du laboratoire AstraZeneca.

La Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a prévenu : l'entreprise suédo-britannique, qui n'a livré aux Vingt-Sept que 30 des 120 millions de doses promises au premier trimestre, « devra d'abord rattraper son retard » et honorer son contrat avant de pouvoir exporter hors du continent, indique l'AFP.



Fin mars dernier, le Royaume-Uni, qui a pris une avance considérable dans sa campagne de vaccination, n'avait exporté aucune dose de vaccin.

D'autres pays producteurs ont décidé de limiter largement l'exportation de leurs vaccins et de les réserver ou les prioriser pour leur propre population. Les États-Unis n'en ont exporté qu'une quantité minime de vaccins. L'Inde, confrontée à une nouvelle vague épidémique sévère, a décidé de restreindre les exportations des produits du Serum Institute of India (SII), l'un des plus gros producteurs de vaccins au monde, qui fabrique notamment sous licence le vaccin d'AstraZeneca. La Russie et la Chine, quant à elles, peinent aussi bien à répondre à la demande de leurs propres populations qu'à celle de l'exportation.

Si les progrès de la vaccination permettent d'entrevoir une sortie de crise, de nombreux pays n'ont pas ou quasiment pas administré de doses à leurs populations. C'est notamment le cas de l'immense majorité des États d'Afrique, où les campagnes n'ont pratiquement pas démarré, à l'exception des Seychelles et du Maroc.

Ces disparités mettent à mal les efforts pour lutter contre la pandémie, alors que celle-ci ne cesse d'accélérer ces dernières semaines. « Nous en sommes désormais à sept semaines consécutives d'augmentation des cas, et quatre semaines d'augmentation des décès », a déploré le 12 avril dernier Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur Général de l'OMS, qui a estimé que la pandémie est « loin d'être terminée ». Ce même jour, l'Inde, qui multiplie les records quotidiens d'infections, était devenue le second pays le plus touché avec 13,5 millions de cas détectés, dépassant le Brésil, et 170 000 décès. Au Brésil, le mois de mars a été le plus meurtrier, avec 66 000 morts.

En France, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé, début avril, un troisième reconfinement. L'exécutif avait constamment repoussé cette décision depuis le début de l'année mais l'accélération de l'épidémie l'a contraint à adopter des mesures plus sévères. La France comptait, le 13 avril dernier, près de 99 000 décès. La vaccination y est désormais ouverte aux plus de 55 ans.

Au Maroc, alors que le pays est entré fin mars dans sa deuxième année de crise, le Gouvernement a décidé d'allonger le couvre-feu national à l'occasion du Ramadan, qui a débuté le 13 avril. Il n'est ainsi pas possible de sortir de son domicile, sauf exceptions, entre 20 h et 6 h. Selon l'agence MAP, le Chef du Gouvernement Saadeddine El Othmani a constaté lors du Conseil de Gouvernement du 8 avril une hausse du taux de remplissage des lits de réanimation. Dans un communiqué relayé par la MAP, le Ministère de la Santé a précisé que la décision d'étendre le couvre-feu « intervient sur la base des recommandations de la Commission scientifique et technique au sujet de la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des mesures nécessaires visant à lutter contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), essentiellement avec l'apparition de nouveaux variants dans le pays ». Au 13 avril, le Maroc comptait 4 758 cas actifs et déplorait un total de 8 915 décès dus au coronavirus.

Le département de Khalid Aït Taleb a indiqué début avril que le variant dit « britannique », plus contagieux, était désormais régulièrement détecté sur le territoire. Une quarantaine de cas de ce variant ont d'ailleurs été identifiés à Dakhla fin mars. Les autorités locales ont alors décrété, selon des informations de presse, un reconfinement de trois jours. Les autorités marocaines ont en outre multiplié, ces dernières semaines, les suspensions de liaisons aériennes, notamment celles avec la France et l'Espagne interrompues depuis le 30 mars dernier.

Démarrée tambour battant, la campagne de vaccination marocaine fait figure d'exception en Afrique. Mais elle avance désormais au ralenti, faute de doses. Au 13 avril, 4,5 millions de premières doses ont été administrées et 4,2 millions de deuxième doses, ce qui implique que 12 % de la population est aujourd'hui totalement vaccinée. Le pays administre les vaccins d'AstraZeneca-Oxford fabriqué sous licence par SII et ceux de Sinopharm. Si les deux entreprises n'ont pas acheminé directement de doses au Maroc depuis des semaines, une première livraison dans le cadre du dispositif Covax piloté par l'OMS et destiné aux pays en développement a été effectuée début avril, avec 300 000 doses du vaccin d'AstraZeneca-Oxford. Malgré la persistance de la crise, l'économie se redresse très légèrement, après une année 2020 marquée par une croissance estimée par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) dans ses comptes nationaux publiés fin mars à -7,1 %. Début avril, le HCP a évalué à 0,7 % la croissance au premier trimestre 2021. Une hausse enregistrée après quatre trimestres de baisses successives, sous l'effet notamment d'un rebond de la valeur ajoutée agricole. L'institution anticipe une croissance de 14,7 % au deuxième trimestre. De son côté, Bank Al-Maghrib a indiqué fin mars prévoir une croissance de 5,3 % en 2021 puis de 3,2 % en 2022. *

► Rémy Pigaglio



CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC

وزارة التجارة والصناعة
Ministère de la Santé

SAVE THE DATE

Mercredi 2 juin 2021
Casablanca - Maroc

Mission Collective
Filière Santé
en marge du salon Medical Expo

 Réunion d'information

 Rencontre avec les donneurs d'ordre

 Programmes de rendez-vous

Votre contact :
Nadia DAHBI
ndahbi@cfcim.org
+212 (0) 522 43 96 07

CLUB SANTE MAROC

TEAM FRANCE

French République



Débats autour de possibles rares effets secondaires graves du vaccin d'AstraZeneca

L'Agence européenne des médicaments (AME) a annoncé le 7 avril dernier, selon l'AFP, dans un communiqué que les caillots sanguins devraient être répertoriés comme effet secondaire « très rare » du vaccin d'AstraZeneca et de l'Université d'Oxford contre le Covid-19, tout en estimant que la balance bénéfice/risque reste « positive ». L'AME a établi « un lien possible avec de très rares cas de caillots sanguins inhabituels avec des plaquettes sanguines basses », a indiqué l'agence basée à Amsterdam. « Une explication plausible de ces effets secondaires rares est une réponse immunitaire au vaccin », a déclaré Emer Cooke, la Directrice Exécutive de l'AME, soulignant que le vaccin est « très efficace » et « sauve des vies ». L'agence a effectué un examen « approfondi » de 86 cas signalés, dont 18 mortels, sur environ 25 millions de personnes à avoir reçu le vaccin en Europe et au Royaume-Uni, relaie l'AFP. Plusieurs pays européens ont suspendu l'utilisation de ce vaccin ou en ont restreint l'utilisation suite à la découverte des quelques cas de caillots sanguins après vaccination. De son côté, toujours selon l'AFP, l'Organisation Mondiale de la Santé a jugé sur le lien entre le vaccin et les caillots sanguins est « plausible mais non confirmé ».



Mi-mars, le Ministère de la Santé marocain avait décidé de continuer à administrer le vaccin d'AstraZeneca. Le 12 avril, c'était au tour du vaccin de Johnson & Johnson, sur le point d'être déployé en Europe, de susciter des doutes sur de potentiels effets secondaires graves. De rares cas de caillots sanguins ont poussé les États-Unis à suspendre son utilisation. *

L'OMS veut une enquête sur la possibilité que le nouveau coronavirus soit issu d'une fuite de laboratoire



Dans une déclaration inhabituelle, le patron de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a durci le ton, le 30 mars, contre Pékin, en insistant sur la nécessité d'enquêter sur la possibilité que le nouveau coronavirus soit issu d'une fuite de laboratoire chinois. Cette sortie de Tedros Adhanom Ghebreyesus intervient au moment de la publication du rapport des enquêteurs de l'Organisation Mondiale de la Santé sur les origines du virus. À la suite de leur mission, qui a été entravée par les autorités chinoises, ils concluaient que l'hypothèse que le virus provienne d'un laboratoire est « extrêmement improbable ». C'était la thèse défendue par l'administration de l'ancien président américain Donald Trump, qui jugeait l'OMS trop timide vis-à-vis de Pékin. Les États-Unis avaient fini par se retirer de l'organisation, avant que son successeur Joe Biden ne fasse machine arrière. Les experts privilégient l'hypothèse d'une transmission du virus à l'homme via un animal intermédiaire non identifié. *

Le Ministre français des Transports Jean-Baptiste Djebbari en visite au Maroc

Le Ministre français délégué aux Transports, Jean-Baptiste Djebbari était au Maroc du 24 au 26 mars dernier. Ce déplacement au programme chargé l'a amené tout d'abord à visiter le jeudi 25 mars le port de Tanger Med. À cette occasion, il est monté à bord d'un porte-conteneurs de la CMA-CGM et s'est rendu à l'entrepôt de Décathlon situé dans la zone d'activités de Tanger Med.

Le Ministre a ensuite embarqué à Tanger à bord du train à grande vitesse Al Boraq pour se rendre à la gare de Rabat-Agdal. Ce trajet a été l'occasion d'échanger avec des acteurs du secteur ferroviaire, rapporte l'Ambassade de France. Jean-Baptiste Djebbari a d'ailleurs visité l'Institut de Formation Ferroviaire, issu d'un partenariat entre la SNCF et l'ONCF.

Le vendredi, le Ministre s'est rendu à Casablanca pour visiter le centre d'exploitation et de maintenance du tramway de Casablanca, opéré par RATP Dev. À cette occasion, l'entreprise a dévoilé la transformation de Casaroc, le laboratoire d'innovation de RATP Dev basé à Casablanca, en filiale à part entière baptisée RATP Dev Digital Hub Maroc. Dernière étape de sa visite : la société Aerotechnic Industries, coentreprise de Royal Air Maroc et d'Air France chargée d'assurer la maintenance de leurs avions basés à Nouaceur.

Jean-Baptiste Djebbari a rencontré trois ministres : son homologue, le Ministre de l'Équipement, du Transport de la Logistique, Abdelkader Amara, la Ministre du Tourisme, Nadia Fettah Alaoui, et le Ministre de l'Industrie du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique, Moulay Hafid Elalamy.

Si aucun contrat ne semble avoir été signé, ce programme a été l'occasion d'évoquer les différents enjeux de la dense coopération en matière de transports entre le Maroc et la France, que ce soit dans le domaine maritime, terrestre, aérien ou encore ferroviaire. Alors que le Maroc prévoit d'étendre la ligne à grande vitesse en particulier entre Marrakech et Agadir, Jean-Baptiste Djebbari a notamment indiqué sur la chaîne Média qu'il espérait que « la très bonne coopération que nous avons pour se poursuivre sur [ces] projets [...] très structurants pour l'ensemble du pays ».*



De gauche à droite : Jean-Baptiste Djebbari, Ministre français délégué aux Transports, Abdelkader Amara, Ministre de l'Équipement, du Transport de la Logistique.

© Ambassade de France au Maroc



De gauche à droite : Jean-Baptiste Djebbari, Ministre français délégué aux Transports, Moulay Hafid Elalamy, Ministre de l'Industrie du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique, et Hélène Le Gal, Ambassadrice de France au Maroc

© Ambassade de France au Maroc

La loi sur le financement collaboratif entre en vigueur

Le Maroc est désormais doté d'un cadre légal pour le financement collaboratif, ou « crowdfunding ». Adoptée par le Parlement en février dernier, la loi 15-18 relative au financement collaboratif a été publiée au Bulletin Officiel le 8 mars. « Ce cadre juridique devra contribuer à la mobilisation de nouvelles sources de financement au profit des très petites, petites et moyennes entreprises et des jeunes porteurs de projets innovants », s'est félicité le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâboun, dans un communiqué au moment de l'adoption par le Parlement. Le financement collaboratif consiste en la collecte de fonds auprès du grand public via des plateformes sur Internet. « Ce nouveau cadre juridique établit un dispositif complet de régulation des activités de financement collaboratif. À cet effet, il comprend notamment : la création du statut de gestionnaire de plateformes de financement collaboratif (PFC), la définition du dispositif d'agrément des Sociétés de Financement Collaboratif (SFC), la définition des procé-



dures et des modalités de création et de fonctionnement des PFC ainsi que la définition des engagements et des obligations de la SFC en matière d'information du public, de publicité et de reporting », précise le Ministère. *

Inflation modérée en 2020, avec une tendance haussière en 2021, selon le HCP et Bank Al-Maghrib

Dans le contexte d'une année 2020 bouleversée par la crise économique liée au nouveau coronavirus, l'inflation est restée contenue à des niveaux modérés, a indiqué le Haut-Commissariat au Plan (HCP) le 27 mars dernier. Elle s'est ainsi située à 0,7 %, au lieu de 0,2 % en 2019. Le HCP précise que cette « légère accélération » est le « résultat



d'une hausse de 0,9 % de l'IPC [indice des prix à la consommation] des produits alimentaires et d'un accroissement de 0,5 % de celui des produits non-alimentaires ». L'institution présidée par Ahmed Lahlimi Alami rappelle que l'inflation a été de 1,1 % en moyenne au cours des 12 dernières années. Pour l'année 2021, le HCP prévoit que « l'inflation devrait continuer d'évoluer à des niveaux relativement contenus. Toutefois, la tendance haussière des cours du pétrole observée depuis le mois de février de l'année en cours (+12,7 %, contre -14,3 % en janvier en variations annuelles), associée au rebond des cours des matières premières agricoles importées, serait de nature à accélérer le rythme de croissance de l'inflation au deuxième trimestre par rapport au trimestre précédent ». L'inflation devrait ainsi atteindre 0,1 % au premier trimestre puis 1,2 % au deuxième trimestre. De la même manière, à l'issue du conseil de Bank Al-Maghrib du 23 mars dernier, la banque centrale a noté dans un communiqué que « sous l'effet des pressions désinflationnistes émanant de la demande, l'inflation est restée faible en 2020 », à 0,7 %. La banque centrale anticipe une inflation de 0,9 % en 2021 et de 1,2 % en 2022. *

Nominations royales au Conseil de la Concurrence, à la Cour des comptes et à la Justice

DUn communiqué du Cabinet Royal a annoncé le 22 mars dernier que Ahmed Rahhou a été nommé Président du Conseil de la Concurrence par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Il remplace ainsi Driss Guerraoui. Le communiqué précise que « [cette] nomination intervient suite à la soumission à la Haute Attention Royale du rapport de la commission ad hoc chargée par le Souverain de mener les investigations nécessaires à la clarification de la situation née de la confusion créée par les décisions discordantes du Conseil de la Concurrence dans l'affaire des ententes éventuelles dans le secteur des hydrocarbures contenues dans les notes divergentes portées à la Haute Attention de Sa Majesté le Roi les 23 et 28 juillet 2020 ». La commission, indique le communiqué, a notamment relevé que « le processus de traitement de cette affaire a été émaillé de nombreuses

irrégularités de procédure ». En outre, « Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a ordonné la transmission au Chef du Gouvernement des recommandations de la Commission ad hoc, à l'effet de remédier aux imprécisions du cadre légal actuel, renforcer l'impartialité et les capacités de cette institution constitutionnelle et conforter sa vocation d'instance indépendante contribuant au raffermissement de la bonne gouvernance, de l'État de droit dans le monde économique et de la protection du consommateur ». Le même jour, Sa Majesté le Roi a nommé Zineb El Adaoui au poste de Premier Président de la Cour des Comptes. Elle remplace ainsi Driss Jettou et devient la première femme à occuper ce poste. Sa Majesté le Roi a également nommé Mohamed Abdennabaoui Premier Président de la Cour de Cassation et Hassan Daki Procureur Général du Roi près la Cour de Cassation. *

Réduire les inégalités de genre dans le marché du travail conduirait à une forte hausse du PIB

La Direction des Études et de la Prévision Financière (DEPF) du Ministère de l'Économie et des Finances et ONU Femmes Maroc ont publié début mars une étude qui évalue le coût des inégalités de genre pour l'économie marocaine. Baptisée « Coûts économiques des inégalités de genre dans le marché du travail au Maroc », elle a notamment été appuyée par l'Agence Française de Développement (AFD). Dans la synthèse de l'étude, les auteurs rappellent que les pays de la région Moyen-Orient-Afrique du Nord (MENA), y compris le Maroc, enregistrent des taux de participation des femmes au marché du travail des plus faibles dans le monde (entre 20 % et 30 % en 2019). Au Maroc, selon les statistiques du HCP relayées par l'étude, le taux d'activité s'établit en 2019 à 21,5 % (contre 71 % pour les hommes) et le taux d'emploi à 18,6 % (contre 65,5 % pour les hommes). De plus, ce taux d'activité des femmes se réduit depuis plusieurs années. Les auteurs indiquent que le principal obstacle à l'activité des femmes résulte des contraintes familiales, plus particulièrement du nombre d'enfants à charge. L'étude chiffre les effets qu'une égalité entre les femmes et les hommes pourrait avoir sur l'économie, en particulier



sur la production industrielle et sur le PIB. Ainsi, une diminution d'un quart de la différence d'activité entre les hommes et les femmes conduirait à une hausse du PIB par tête variant entre 5,7 % et 9,9 %. Avec une réduction complète de l'écart d'emploi entre les femmes et les hommes, la hausse du PIB atteindrait 39,5 %. *

Lancement des travaux d'extension de l'Ismala

Les travaux d'extension de l'Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique (Ismala) à Nouaceur ont été lancés début mars, indique l'agence MAP. Le coup d'envoi a été donné en présence notamment du Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation Professionnelle, Saaïd Amzazi, du Ministre de l'Industrie,

de Commerce, de l'Économie Verte et Numérique, Moulay Hafid Elalamy, de la Directrice Générale de l'OFPPPT, Loubna Tricha, de la Directrice Générale de l'Office National des Aéroports (ONDA), Habiba Laklalech, et du Président du Groupement des Industries Marocaines Aéronautiques et Spatiales (GIMAS), Karim Cheikh. Cet institut de formation,

inauguré en 2013 et géré par l'OFPPPT, propose des cursus dans huit filières du domaine de la maintenance et de la logistique aéronautique, selon le site de l'Ismala. En 2019, l'OFPPPT et le GIMAS ont décidé de cogérer l'Ismala. Son extension va nécessiter un investissement de 79,8 millions de dirhams, toujours d'après la MAP. Celui-ci sera financé à hauteur de 59,5 millions de dirhams par le fonds Charaka, créé par l'agence de coopération américaine Millenium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco). Le reste est financé par l'OFPPPT. L'extension doit permettre d'augmenter la capacité de l'institut de 1200 places. Le projet est porté par l'OFPPPT en partenariat avec le GIMAS et le Département de l'Industrie de l'ONDA. *



Les prix de l'immobilier continuent de se redresser, selon Bank Al-Maghrib

Publié en février dernier, l'indice des prix des actifs immobiliers (IPAI), élaboré par Bank Al-Maghrib et l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC), du quatrième trimestre 2020 montre que les prix de l'immobilier continuent à se redresser. L'IPAI a progressé de 0,6 % après 4,1 % le trimestre précédent. Dans le détail, cette hausse a été permise par l'augmentation de 1,4 % des prix résidentiels, alors que les prix des terrains ont baissé de 0,5 % et ceux des biens à usage professionnels de 1 %. Le nombre de transactions, de son côté, s'est fortement accru, enregistrant un bon de 39,2 %. En revanche, sur l'ensemble de l'année 2020, l'IPAI reste en repli de 0,9 % par rapport à 2019 et le nombre de transactions a diminué de 15,2 %. Les premier et deuxième trimestres 2020, qui ont été marqués par le début de la crise liée à la Covid-19, avaient en effet été marqués par un net recul de l'IPAI, respectivement de 1,6 % et 3,3 %. *



Lancement d'un incubateur pour les startups au sein de l'UM6P

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique et l'Université Mohammed VI Polytechnique de Benguerir (UM6P) ont signé, le 23 mars dernier une convention de partenariat portant sur la mise en place d'un incubateur et accélérateur de startups dans le secteur du commerce baptisé « Moroccan Retail Tech Builder » (MRTB). Selon le communiqué du Ministère, l'objectif de cette initiative est d'« accompagner une centaine de porteurs de projets

dans le développement de solutions digitales innovantes au profit du commerce de proximité qui a besoin d'outils digitaux simples et accessibles lui permettant à la fois de se moderniser et d'améliorer sa valeur ajoutée. » À l'horizon 2023, l'accompagnement couvrira les différentes étapes des projets, de la phase d'idéation et de prototypage jusqu'à la phase de la mise sur le marché et d'accélération. Financé par la Fondation OCP et le Ministère, le MRTB sera hébergé au niveau de l'écosystème d'innovation de l'UM6P. *



**CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC**

My CFCIM

Votre communauté d'affaires à portée de main

Disponible sur votre mobile store

Téléchargez sur
App Store

Téléchargez sur
Google Play



« Les rapports de force géoéconomiques ne sont pas près de s'atténuer »

Le 24 mars dernier, Christian Harbulot, stratège spécialiste en intelligence économique et lobbying, Directeur de l'École de Guerre Économique et Directeur Associé du cabinet de conseil Spin Partners, était l'invité de « Point de vue » le nouveau rendez-vous de conférences de la CFCIM.

Selon Christian Harbulot, il est aujourd'hui nécessaire de revoir notre conception du monde et du marché en général. Dès la création de l'École de Guerre Économique, il y a près de 25 ans, lui et ses associés avaient pressenti ce que la crise sanitaire et les évolutions géopolitiques récentes ont confirmé, à savoir que les modèles classiques du libéralisme économique et de la mondialisation ne sont plus totalement en phase avec les enjeux et les spécificités des territoires. Le stratège a ainsi décliné son propos à travers trois grandes thématiques : les relations géoéconomiques en termes de rapport de force, la problématique du management de l'information dans l'entreprise et, enfin, la problématique du marché au regard de celle des territoires.

Une guerre économique désormais « ouverte »

En ce qui concerne le premier point, Christian Harbulot affirme : « Je prétends, j'ose le dire, que nous avons été un peu en avance sur notre manière de voir le monde parce que, dès que nous avons créé l'École de Guerre Écono-

mique, nous avons mis en avant le fait qu'il ne se limitait pas à une dimension mondialisée en voie de régulation avec des structures internationales telles que l'OMC qui prenaient de plus en plus d'importance. Dans cette nouvelle géographie post-guerre froide, les rapports de force économiques entre puissances étaient en train de s'estomper et il était presque désuet d'aborder cette question. » Selon les fondateurs de l'École de Guerre Économique, à cette époque, il semblait important de nuancer « le fait que le monde était un monde unifié s'alignant finalement sur le modèle développé par les États-Unis depuis l'après-guerre et où il existait des règles à peu près communes pour faire fonctionner les entreprises, innover, se concurrencer... »

Selon lui, le fait de ne pas avoir pris au sérieux le concept de guerre économique en 1997 constitue un handicap durable. Il prend ensuite l'exemple du Japon, de la Corée du Sud et de la Chine, pays qui ont connu une montée en puissance remarquable alors que leur situation n'était pas des plus florissantes il y a à peine quelques décennies.

« Dans ces trois pays il y a eu une sorte

de volonté d'exister sur le plan économique et d'articuler leur devenir avec l'utilisation de l'économie pas simplement pour améliorer le niveau de vie des habitants, mais surtout, et en premier lieu, pour garantir leur puissance naissante, chacun évoluant dans trois contextes différents. », explique-t-il.

Autrement dit, ces pays ont adopté une vision sur le long terme en faisant de leur l'économie un socle pour leur puissance géopolitique.

C'est au moment du mandat du Président américain Donald Trump que le concept de guerre économique est revenu sur le devant de la scène : « Après cette officialisation, tout le monde s'attendait, une fois Trump parti, qu'on allait de nouveau revenir dans cet espoir d'un monde régulé, globalisé où les rapports de force entre puissances allaient s'estomper. Ce n'est pas le cas. Joe Biden et ses conseillers dans leurs "discussions" face à la Chine montrent qu'il y a une continuité entre la politique Trump et la politique Biden », constate Christian Harbulot. Or, selon lui, « un changement de cap » avait déjà été opéré sous Barack Obama en vue de « contenir la Chine ». « Donc, aujourd'hui on voit bien que

les rapports de force géoéconomiques ne sont pas près de s'atténuer. Je pense au contraire qu'ils se développent, dans le monde matériel et immatériel », annonce-t-il.

Management de l'information et intelligence économique : un enjeu de taille

Dans ce contexte de guerre économique, selon Christian Harbulot, « il est difficile pour un dirigeant de grande ou moyenne entreprise de nier cette réalité et de se contenter de faire du profit à court terme. (...) penser ainsi c'est prendre le risque de faire l'impasse sur d'autres éléments de réflexion et cela a des chances de couler votre activité. »

D'où l'importance de mettre en place un véritable système de management de l'information et non pas un simple management de la sécurité.

Le stratège prend en effet l'exemple d'un cadre dirigeant d'une grande entreprise française qui, à l'occasion d'un voyage à l'étranger, s'est fait réquisitionner par la douane son ordinateur au prétexte de la lutte antiterroriste. Dans l'appareil figuraient des informations extrêmement sensibles, en particulier l'ensemble des contrats en cours de négociation, qui ont été captés par le pays en question.

Christian Harbulot souligne à ce sujet que toutes les entreprises sont concernées et que même les dirigeants de PME doivent être en mesure de s'approprier, sans la déléguer, cette compétence liée au management de l'information. « Aujourd'hui, l'effort culturel majeur c'est de faire en sorte que les décideurs rentrent dans cette démarche c'est-à-dire qu'ils ne prennent pas l'excuse de ne pas avoir pas le temps de mettre en place une gestion de l'information liée à leurs objectifs stratégiques, à leurs projets, à leurs appels d'offres... », explique-t-il. « Si le décideur ne s'est pas mis à jour pour être au cœur d'un processus de plus en plus transversal, cela va être compliqué. Les entreprises qui deviennent très performantes c'est celles qui ont réussi, au niveau de leur système de direction, à faire en sorte

« Nous sommes en train de réaliser que le monde ne se limite pas, contrairement à ce que l'on a pu croire dans les années 90, au marché lui-même et à la richesse qu'il développe. »

qu'il fonctionne comme un centre vivant où l'information n'est plus un poids ou sans valeur. », ajoute-t-il.

Ce processus d'« appropriation » du processus de l'intelligence économique par les décideurs est plus ou moins rapide selon les pays. « Ce management de l'information, pour qu'il devienne crédible, doit aussi prendre en compte la réalité culturelle et contextuelle de l'entreprise. Il y a une notion d'enracinement qui est très importante », analyse-t-il.

Réalité du marché VS réalité des territoires

Christian Harbulot a ensuite abordé le dernier point de son exposé relatif au décalage entre la réalité des marchés et la réalité des territoires. « Aujourd'hui, la compétition se scinde en deux mondes très particuliers et je pense que la grande erreur serait de les confondre. Au-dessus de ces deux mondes, il y a le monde matériel et immatériel.

En dessous, il y a la réalité du marché d'un côté et la réalité des territoires de l'autre.

La grande problématique c'est qu'il n'est pas toujours évident de superposer les enjeux de marché avec les enjeux de territoire », indique-t-il.

Car, selon lui, le développement d'un territoire répond à certaines contraintes qui ne sont pas seulement « un simple enjeu de marché. C'est aussi lié à la stratégie qu'un pays a décidé de dessiner par rapport à ses besoins, à sa manière de concevoir son évolution à court moyen et long terme. Ce sont des problèmes de plus en plus politiques, qui interpellent la population et qui ne concernent pas uniquement les entreprises, les fonds d'investis-

tissement ou encore les banques. »

Tous ces enjeux ont largement été mis en évidence par la crise sanitaire et cela a permis une certaine prise de conscience de la part des populations. « Il n'est plus possible de dire "on s'occupe de tout, le marché va réguler tout cela..." ». On voit bien que cela ne fonctionne pas et que la survie d'un peuple sur un territoire donné implique d'autres modes de fonctionnement. Le marché n'est pas forcément, à un moment donné, la réponse adéquate », souligne Christian Harbulot qui précise en outre : « je ne mets en aucun cas l'importance du marché, je souligne simplement que nous sommes en train de réaliser que le monde ne se limite pas, contrairement à ce que l'on a pu croire dans les années 90, au marché lui-même et à la richesse qu'il développe et que cela permet de résoudre tous les problèmes. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation très différente où l'on se rend compte qu'il va falloir trouver des solutions sur des questions de marché, des questions de territoires, des questions de dépendances... En France, la pandémie a été une très belle démonstration par l'absurde. »

En conclusion, Christian Harbulot insiste sur le fait qu'il est absolument vital d'ouvrir son esprit sur ces nouveaux enjeux et « de ne pas rester calé sur une vision monoculturelle centrée sur un marché rayonnant, amenant une mondialisation heureuse. Ce n'est plus le cas et je ne dis pas cela par pessimisme, mais par lucidité. L'heure est venue à l'ouverture d'esprit à la curiosité pour s'armer intelligemment face à la diversité du monde contemporain. »*

Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Cécile HUMBERT-BOUVIER

S'est tenue le 26 mars, en marge du déplacement au Maroc du Ministre délégué chargé des transports, Jean-Baptiste Djebbari, la première réunion du Comité d'orientation du Club LGV France-Maroc. Ce Club, qui avait été lancé en janvier 2020 lors du déplacement au Maroc du Ministre de l'économie,

des finances et de la relance, Bruno le Maire, a vocation à être une enceinte privilégiée de réflexion et d'échanges entre les acteurs métier, associant de manière souple et évolutive les opérateurs ferroviaires, ONCF et SNCF, les administrations des transports et des finances des deux pays, des experts et les entreprises présentes sur ces segments d'activité. Il est le fruit des liens de confiance et de qualité tissés entre les acteurs marocains et français à l'occasion de la réalisation de la 1^{ère} LGV d'Afrique, qui nous permettent aujourd'hui de parler un langage commun en termes d'expertise, de savoir-faire et de formation. Les travaux de ce comité d'orientation, dont le secrétariat est assuré conjointement par l'ONCF, la SNCF et le Service économique régional de l'Ambassade de France à Rabat, ont conduit à l'adoption d'un programme de travail qui s'articulera notamment, si les conditions sanitaires le permettent, autour d'une conférence organisée au Maroc fin 2021 pour mettre en avant les innovations et les évolutions du système ferroviaire et de son écosystème et d'un voyage d'étude en France au 1^{er} semestre 2022. Ce club permettra de poursuivre le dialogue et les échanges d'expériences en matière ferroviaire entre nos deux pays. ▀

L'économie en mouvement

Un chiffre en perspective

5,3 %

Bank Al Maghrib table sur une croissance du PIB de 5,3 % en 2021

Le Conseil de la Banque Centrale du Maroc, qui s'est réuni le 23 mars, a d'une part décidé de maintenir le taux directeur à 1,5 %, et d'autre part, actualisé ses projections macroéconomiques pour l'année 2021. A première vue, Bank Al-Maghrib peut sembler particulièrement optimiste en révisant à la hausse sa prévision de croissance du PIB à 5,3 % (contre 4,7 % escompté en décembre dernier) et ce, notamment, en comparaison avec les perspectives de la Banque Mondiale (+4,0 %) ou de la Banque Africaine de Développement (BAfD, +4,5 %).

L'optimisme de la Banque Centrale est en réalité pragmatique, compte tenu de l'ampleur de la récession en 2020 et de la bonne pluviométrie qu'enregistre le Royaume depuis le début de l'année. En effet, alors que la Banque Mondiale et la BAfD estiment que le PIB marocain se serait contracté de 6,3 % et 5,9 % en 2020, Bank Al-Maghrib évalue l'ampleur de la récession à environ 7 % du PIB, induisant un effet de rattrapage d'autant plus important en 2021. Par ailleurs, la valeur-ajoutée agricole, portée par une récolte céréalière de 95 M quintaux, devrait finalement rebondir de 17,6 % (contre +13,8 % projeté en décembre). La croissance du PIB non-agricole a également été légèrement revue à la hausse de 0,2 pt à 3,5 %, hypothèse qui reste serties d'incertitudes liées à l'évolution de la pandémie et de la campagne de vaccination.

Quelle que soit l'hypothèse de croissance retenue, le Maroc devrait enregistrer le taux de croissance le plus élevé d'Afrique du Nord en 2021 selon la BAfD (Libye exceptée), la Tunisie, l'Algérie et l'Égypte émergeant respectivement à +2,0 %, +3,4 % et +3,0 %.

▀ arthur.francois@dgtrésor.gouv.fr

La Chronique économique

Union européenne : le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, un outil de lutte contre le réchauffement climatique

Les Ministères français des Finances et de la Transition écologique ont organisé, le 23 mars, une conférence internationale sur le thème « Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) – Lutter contre les fuites de carbone pour renforcer l'action mondiale pour le climat ». Ces « fuites de carbone » peuvent être directes (délocalisation des productions fortement émissives vers des pays dont les politiques de réduction des émissions sont moins ambitieuses) ou indirectes (via la baisse du prix de l'énergie au niveau mondial du fait de la moindre demande de la part des pays vertueux). Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières vise à soumettre les produits importés à la même tarification carbone que ceux produits dans l'Union européenne, dans les secteurs particulièrement intensifs en émissions de gaz à effet de serre. Ce mécanisme fait partie d'un ensemble de politiques qui devrait permettre à l'UE de baisser de plus de 55 % ses émissions de gaz à effets de serre d'ici

2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cette conférence intervient en amont de l'annonce par la Commission européenne de son paquet « fit for 55 », prévue en juin prochain. Elle a été l'occasion d'un partage de positions et de vues autour des enjeux centraux soulevés par la mise en place de ce mécanisme avec des responsables politiques européens, des experts académiques, des représentants d'organisations internationales et des acteurs de la société civile, notamment des pays tiers.

L'Union européenne, qui représente plus de 60 % du commerce extérieur du Maroc, est le premier partenaire commercial du Royaume. Celui-ci s'est mobilisé de longue date sur cette thématique et a fait de la décarbonation de la production industrielle une des priorités de sa stratégie industrielle avec l'objectif d'en faire un facteur de compétitivité.

▀ teo.rinaldi@dgtrésor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

#HackTonFutur : un challenge lancé par la French Tech Maroc ouvert aux élèves de l'enseignement secondaire

Dans une optique de sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat, la French Tech Maroc a lancé, notamment en partenariat avec l'Ambassade de France, la compétition #HackTonFutur qui invite les collégiens (à partir de la 4^{ème}) et les lycéens du Maroc à proposer des solutions technologiques viables et concrètes permettant de contribuer au développement durable de la santé et de l'éducation, qui sont aujourd'hui, et plus que jamais en période de crise, deux piliers majeurs de nos sociétés. Le challenge se déroulera en deux grandes étapes : une phase de sélection qui retiendra cinq projets (soumission des projets jusqu'au 17 avril), qui bénéficieront d'un « coaching » de l'équipe de la French Tech et des partenaires du concours, et une grande finale, le 27 mai, qui donnera l'occasion aux équipes finalistes de « pitcher » devant un jury d'entrepreneurs nationaux et internationaux qui primera deux projets. Les détails du challenge sont disponibles sur le site www.Hacktonfutur.ma. Pour mémoire, la French Tech Maroc, membre du réseau mondial de La French Tech, réunit les fondateurs de startups, investisseurs, employés et autres parties prenantes de l'écosystème des startups au Maroc.

► laurence.jacquot@dgtresor.gouv.fr

Relations France-Maroc

Visite au Maroc de Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports



M. Abdelkader AMARA, Ministre de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, et M. Jean-Baptiste DJEBBARI, Ministre délégué chargé des transports.

M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des transports, s'est déplacé au Maroc du 24 au 26 mars.

Dans ce cadre, M. Djebbari a tout d'abord rencontré M. Abdelkader Amara, ministre de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau. Ils se sont notamment félicités du lancement du Club LGV France-Maroc et de la qualité du partenariat entre les deux pays en matière ferroviaire, la France se tenant prête à continuer à accompagner le Maroc dans ses futurs projets. Avec Mme Nadia Fettah, ministre du Tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale, ont été abordés l'impact de la crise sanitaire sur le tourisme, le secteur aérien et les compagnies aériennes, et leurs perspectives de reprise. Des réflexions sur « l'avion du futur » (décarbonation) ont également été partagées. L'entretien avec M. Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'Industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique, fut enfin l'occasion pour les deux ministres d'échanger sur le resserrement des chaînes de valeur mondiales et la place des énergies nouvelles dans la décarbonation des transports en France et au Maroc et le rôle que pourrait jouer le Royaume à l'avenir dans ce secteur.

Ce déplacement a été également l'occasion pour M. Djebbari de se rendre au port de Tanger Med, 1^{er} port à conteneurs de la Méditerranée et d'Afrique pour prendre la mesure de l'importance de ce complexe industriel et logistique. Il est monté à bord du porte-conteneurs CMA CGM Zheng He en escale puis a visité l'entrepôt logistique de Decathlon Maroc, qui permet au groupe de distribuer ses produits au Maroc (16 magasins) mais aussi en Afrique (42 magasins dans 10 pays). A Rabat, le ministre s'est rendu à l'Institut de Formation Ferroviaire, initiative commune de l'ONCF et de la SNCF. A Casablanca, M. Djebbari a visité le site d'exploitation et de maintenance du tramway de RATP Dev Casablanca et a présidé le lancement officiel du « RATP Dev Digital Hub Maroc », laboratoire d'innovation centré sur l'amélioration de l'expérience voyageur et l'exploitation de la donnée, qui a développé un programme d'appui aux startups. Au terme de sa visite dans la capitale économique, M. Djebbari s'est rendu à Aerotechnics Industries (ATI), entreprise de maintenance d'aéronefs détenue à parts égales par Air France et Royal Air Maroc (RAM).

► laurence.jacquot@dgtresor.gouv.fr

Affaires à suivre



►►► **Hydrogène** : l'Assemblée constitutive des membres du Cluster Hydrogène vert « GreenH2 Maroc » a été organisée le 18 mars. Ce Cluster, qui réunit des représentants du secteur industriel, de la recherche et de la formation ainsi que des organismes publics, a pour objectif de contribuer à l'émergence d'un écosystème national de l'hydrogène vert compétitif et innovant afin de positionner le Royaume comme un hub régional pour la production et l'exportation de la molécule et de ses dérivées.

►►► **Industrie 4.0** : le Ministère de l'Industrie, l'Agence de développement du digital qui porte le chantier « Smart Factory » et le consortium initiateur de la « Fez Smart Factory » (entre autres l'UEMF et la société Alten), ont conclu un partenariat qui a pour objectif d'assurer une convergence et une complémentarité entre les deux projets. L'ambition commune, au-delà de la promotion de l'usage des technologies de l'industrie 4.0 au sein des PME industrielles, est d'encourager la recherche scientifique appliquée et à l'innovation dans le domaine du digital.

►►► **Economie sociale et solidaire** : le Ministère du tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale et l'AFD ont signé une convention portant sur l'octroi d'une subvention de 1,5 M EUR dont l'objectif est d'accompagner le Ministère dans l'actualisation du projet de loi-cadre en faveur l'économie sociale et solidaire en vue de valoriser davantage son potentiel économique et de l'adapter aux nouveaux enjeux de la relance.

Retrouvez l'actualité du Service économique sur



Indicateurs économiques et financiers

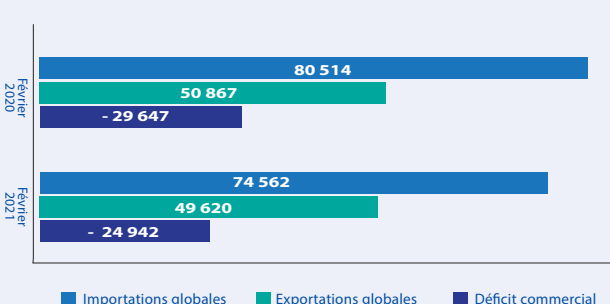
Retrouvez chaque mois dans Conjoncture les principaux indicateurs économiques et financiers du Maroc.

Une rubrique réalisée par la société de Bourse M.S.IN.



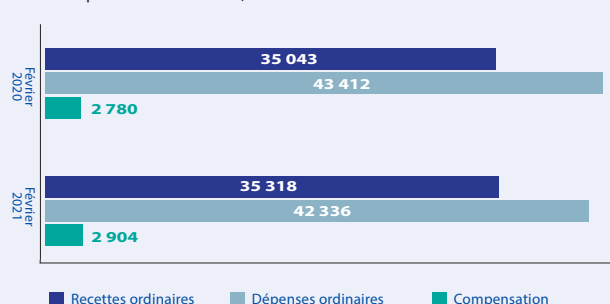
Balance commerciale

A fin Février 2021, le déficit commercial s'allège de 15,9% par rapport à la même période en 2020.



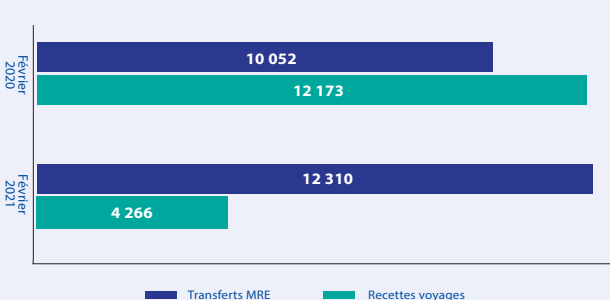
Finances publiques

A fin Février 2021, la situation de la finance publique fait ressortir un léger creusement du déficit budgétaire de 2,4% ou de 300 millions de dirhams pour se situer à 12,6 milliards de dirhams.



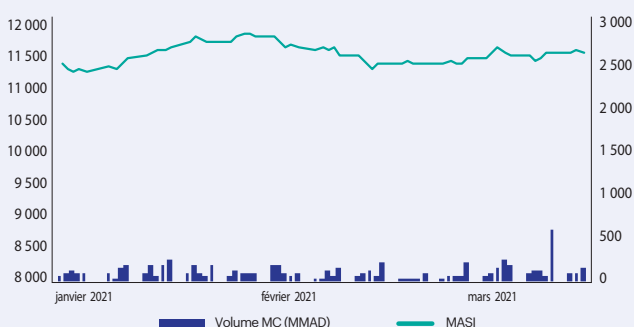
Transferts des MRE & recettes voyages

Les envois de fonds effectués par les MRE ont enregistré une hausse de 22,5% ou +2258 MDH à fin février 2021.



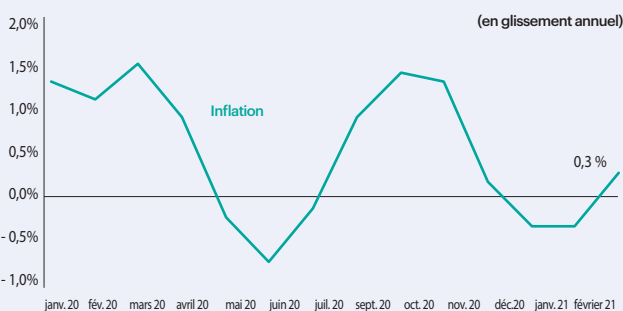
Bourse de Casablanca

Au terme du mois de Mars 2021, le MASI a enregistré une hausse de 1,1%, portant sa performance depuis le début de l'année à +1,74%.



Inflation

L'inflation a enregistré une progression de 0,3% en février 2021 au lieu d'une stagnation un mois auparavant. Cette évolution s'explique par l'atténuation du repli des prix des carburants et lubrifiants à -4,7%.



					Var %/pts
Échanges extérieurs	Importations globales (en mdh)	fév. 20/	80 514	74 562	-7,39%
	Exportations globales (en mdh)	fév. 21	50 867	49 620	-2,45%
	Déficit commercial		-29 647	-24 942	-15,87%
	Taux de couverture (en %)		63,18%	66,5%	337,08 Pbs
	Transferts des MRE (en mdh)		10 052	12 310	22,46%
	Recettes voyages (en mdh)		12 173	4 266	-64,96%
Monnaie et crédit	Agrégat M3 (en mdh)	fév. 20/	1 350 753	1 475 914	9,27%
	Réserves Internationale Nettes (en mdh)	fév. 21	247 752	308 505	24,52%
	Créances nettes sur l'administration centrale (en mdh)		222 693	247 981	11,36%
	Créances sur l'économie (en mdh)		1 065 532	1 120 407	5,15%
	Dont Créances des AID (en mdh)		901 920	938 033	4,00%
	Crédit bancaire		895 139	930 654	3,97%
	Crédits immobiliers (en mdh)		277 146	283 540	2,31%
	Crédits à l'équipement (en mdh)		183 164	177 823	-2,92%
	Crédits à la consommation (en mdh)		56 652	54 555	-3,70%
Prix	Indice des prix à la consommation (100=2006)	fév. 20/			
	Indice des prix à la consommation	fév. 21	102,2	102,4	0,20%
	Produits alimentaires		101,5	100,7	-0,79%
	Produits non-alimentaires		102,7	103,5	0,78%
	Taux de change (prix vente)				
	1 EURO	déc. 20/	10,9	10,6	-2,74%
Taux d'intérêt		mars 21	8,9	9,1	1,75%
	Taux d'intérêt (en %)				Pb
	(52 semaines)	déc. 20/	1,93%	1,53%	-40,0
	(2 ans)	fév. 21	2,18%	1,67%	-51,0
	(5 ans)		2,31%	1,93%	-38,0
Bourse Des valeurs					
Activités sectorielles					
Énergie	Production nette (GWH)	janv. 20/	3 170	3 209	1,23%
	Consommation d'électricité (GWH)	janv. 21	2 471	2 496	1,01%
Industrie	Exportation de l'Automobile (en MDH)	fév. 20/	15.129	15.742	4,05%
		fév. 21			
Mines	Chiffre d'affaires à l'exportation de l'OCPE (MDH)	janv. 20/	3.075	3.462	12,59%
		janv. 21			
Ports	Trafic portuaire gérés par l'ANP (mille tonnes)	janv. 20/	8 093	7 467	-7,74%
		janv. 21			
BTP	Vente de ciment (en milliers de tonnes)	fév. 20/	2.356	2.117	-10,14%
		fév. 21			
Marché d'Auto-mobilité	Ventes automobiles (en unités)	mars 20/	32.142	44.163	37,40%
		mars 21			

Finances publiques

À fin février 2021, la situation des charges et des ressources du Trésor fait ressortir une légère augmentation de 2,4 % (ou 300 millions de dirhams) du déficit budgétaire qui s'élève ainsi à 12,6 milliards de dirhams. Cette évolution découle, notamment, de la hausse des dépenses globales à un rythme dépassant un peu celui des recettes ordinaires (+1,2 % contre +0,8 %).

Revenus annuels des sociétés cotées

Au terme de l'exercice 2020, 66 % des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca ont affiché des résultats nets en baisse dans un contexte où l'économie est toujours aux prises avec la pandémie de Covid-19.

Ces résultats se sont légèrement améliorés par rapport à ceux du premier semestre 2020 en raison du confinement de la population et de l'arrêt total de plusieurs activités. Sur l'ensemble des sociétés cotées qui ont communiqué leur activité en 2020, le chiffre d'affaires global ressort en baisse (-5,1 %) pour s'établir à 236,2 milliards de dirhams contre 248,9 milliards de dirhams enregistrés durant la même période un an auparavant. Pour sa part, la masse bénéficiaire diminue de 34,4 % pour se situer à 17,5 milliards de dirhams, sous l'effet conjugué de la crise sanitaire et de la contribution des sociétés cotées au Fonds spécial Covid-19.

Crédit bancaire

Les banques cotées à la bourse de Casablanca affichent, au titre de l'exercice 2020, un produit net bancaire en augmentation de 3,5 % à 65,4 milliards de dirhams suite à l'orientation favorable des crédits. De son côté, la masse bénéficiaire du secteur bancaire enregistre une baisse importante de 55,9 % à 5,4 milliards de dirhams, impactée par les Dons au fonds spécial COVID-19 et la hausse du coût du risque de 140 % à 17,7 milliards de dirhams en 2020 contre 7,4 milliards de dirhams en 2019.

Bourse de Casablanca

Au terme du mois de mars 2021, le MASI s'est établi à 11 483,65 points, affichant une performance annuelle de +1,74 %.

Au niveau sectoriel, les plus fortes performances mensuelles ont respectivement été enregistrées par les secteurs Industrie pharmaceutique (+35,7 %), Équipements électroniques et électriques (+16,1 %) et Sociétés de financement et autres activités financières (+6,4 %). Les performances négatives du mois ont concerné, notamment, Loisirs et hôtels (-8,3%), Immobilier (-6,2%) et Matériels, logiciels et services informatiques (-5,9%).

Quant à la capitalisation boursière, elle s'est établie à 595,3 milliards de dirhams, en hausse de 1,8% par rapport à fin 2020.

Après le blocage de l'Ever Given, le canal de Suez retrouve son trafic normal

Le blocage aura finalement duré six jours et retardé une part considérable du commerce international. Le porte-conteneurs géant Ever Given s'est échoué le 23 mars dernier au sud du canal de Suez, empêchant toute circulation sur cet axe stratégique qui relie la mer Rouge à la Méditerranée. Après six jours d'efforts épiques, le navire de 400 mètres de long et de plus de 220 000 tonnes a pu en définitive être débloqué. Dans l'intervalle, c'étaient plus de 400 navires chargés de marchandises, de pétrole, ou encore de bétail qui attendaient, selon l'AFP, qui ajoute que chaque jour d'immobilisation a entraîné des milliards de dollars de perte. Près de 10 % du commerce international passe en effet par le canal égyptien. Le 29 mars, l'Ever Given, battant pavillon panaméen et exploité par l'armateur taiwanais Evergreen Marine Corporation, était ancré dans le Grand Lac Amer, à quelques dizaines de kilomètres au nord du lieu de son échouement, pour y être inspecté. « Il pourra quitter le canal après l'enquête, qui sera ouverte prochainement »,



a indiqué Osama Rabie, Président de l'Autorité du canal de Suez, relayé par l'AFP. Samedi 3 avril, les 61 derniers navires qui attendaient depuis le passage de l'Ever Given ont pu traverser le canal. *

Nexans se recentre sur l'électrification

Le géant français du câble Nexans a décidé de se recentrer sur l'électrification. « Convaincu que rester une entreprise généraliste sera plutôt une faiblesse qu'une force, Nexans compte devenir un pure player d'électrification », indique le groupe dans un communiqué publié mi-février, qui accompagne le dévoilement du nouveau stratégique de l'entreprise. Celle-ci veut se concentrer sur « la production d'énergie, la transmission et la distribution d'énergie, jusqu'à l'usage de l'énergie », précise le communiqué. Le plan prévoit ainsi « l'abandon de la fabrication des câbles pour l'aéronautique, le ferroviaire, l'automobile ou encore les télécoms. Au total, plus d'un quart de son chiffre d'affaires (6 milliards d'euros en 2020), réalisé par près de la moitié des 25 000 salariés du groupe, va ainsi être cédé d'ici à 2024 », décrypte le quotidien français La Croix. Nexans dispose aujourd'hui d'un site de production à Casablanca, un autre à Mohammedia, et un troisième à Nouaceur qui a été inauguré en janvier dernier et fabrique des éléments de fibre optique. *



SERVIR **INFORMER** **ACCÉLÉRER** **PARTAGER**

LA CFCIM, VOTRE BUSINESS PARTNER !

THE BEST RUN



SAP, Leader mondial des solutions cloud

Chez SAP, nous avons déjà aidé plus de 352 000 petites et moyennes entreprises (PME/PMI) dans le monde à atteindre leurs objectifs. 200 millions d'utilisateurs cloud dans le monde ont choisi SAP grâce à nos technologies intelligentes et à nos 40 ans d'expertise et d'innovation. Numéro 1 mondial des logiciels cloud, SAP accompagne depuis de nombreuses années les entreprises de toutes tailles, 92% du Forbes Globale 2000 sont des clients SAP.

Avec le développement et l'évolution de votre entreprise, vous serez confronté à toute une série de défis. Donnez à votre entreprise l'espace dont elle a besoin pour grandir grâce aux solutions SAP et comptez sur un écosystème de plus de 21 000 partenaires dans le monde dont près de 40 en Afrique Francophone

Trouvez l'expertise dont vous avez besoin pour résoudre vos défis spécifiques, dans votre langue, votre région, votre industrie et faites confiance au leader dans le domaine.

Contactez-nous !



<https://discover.sap.com/francophone-africa/fr-fr/index.html>



0529 31 16 30

Le pétrole retrouve ses prix de l'avant-crise

Début mars, les prix du pétrole ont brièvement dépassé les 70 dollars le baril. Le cours a été dopé par des attaques (revendiquées par les rebelles houthis du Yémen) contre les installations pétrolières d'Arabie saoudite et par les limitations volontaires de production des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs partenaires (OPEP+), selon l'AFP. Début janvier 2020, le baril de Brent cotait autour de 65 dollars, avant de subir des baisses historiques au cours de l'année en raison de la crise du coronavirus. Avec la reprise économique partielle qui a suivi, les cours sont petit à petit remontés. Les pays de l'OPEP+ ont décidé en conséquence d'accroître leur production, sans non plus ouvrir grand les vannes, encourageant ainsi une hausse des prix. Début avril, alors que le baril de Brent se situait autour de 65 dollars, ces pays ont décidé une nouvelle augmentation de production, qui sera progressive jusqu'au mois de juillet. La situation reste néanmoins fragile et, dans son dernier rapport publié mi-mars, l'Agence internationale de l'énergie estimait que la demande mondiale de pétrole mettrait deux ans à retrouver ses niveaux d'avant la crise. *



**CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC**

My CFCIM

Votre communauté d'affaires à portée de main

Disponible sur votre mobile store





**Ciblez vos contacts**

**Participez aux live**

**Exposez vos produits et services**

« Chers partenaires, mobilisons-nous pour accompagner durablement la résilience de nos entreprises. Motivés par un engagement sociétal et environnemental fort, contribuons ensemble aux actions vigoureuses à mener pour saisir les opportunités de relance. »

Jean-Pascal DARRIET - Président de la CFCIM



COFACE, POUR DÉVELOPPER MA CROISSANCE ET PRÉVENIR LES RISQUES D'IMPAYÉS

/ ASSURANCE CRÉDIT

» TRADELINER

La prévention et la garantie contre le risque de non-paiement de vos factures.

Tradeline est une solution d'assurance-crédit globale qui vous protège contre le non-paiement de vos clients, qu'il soit dû à une faillite ou à un retard de paiement.

Cette solution permet de sécuriser votre trésorerie et de gérer votre credit management. Elle vous apporte tranquillité d'esprit, stabilité financière et vous permet de favoriser la croissance de votre activité

/ SERVICES

» COFACE INFORMATION

**DES INFORMATIONS EN PLUS DE VOTRE
ASSURANCE-CRÉDIT POUR TOUT SAVOIR
SUR VOS PARTENAIRES COMMERCIAUX**

- Vous voulez construire des relations solides et durables avec vos partenaires commerciaux ?
- Vous souhaitez vérifier et suivre la santé financière de vos fournisseurs ?
- Vous cherchez des informations sur un prestataire potentiel ?
- Vous voulez connaître notre avis sur vos prospects avant de signer avec eux ?

Nos services d'information vous permettent d'évaluer votre porte-feuille client ou de diriger votre prospection vers les meilleurs risques.

» COFACE PROSPECTION

POUR SÉLECTIONNER DES PROSPECTS SOLVABLES

- Vous avez besoin d'enrichir votre base clients ?
- Vous voulez développer votre chiffre d'affaires, mais vous cherchez les bons clients ?

Grâce aux services d'entreprises Coface, vous accédez à une base de données prospects qualifiés, notés et évalués pour développer de manière sélective votre chiffre d'affaires.

» COFACE CERTIFICATION BON PAYEUR

**POUR VALORISER VOTRE RÉPUTATION DE
BON PAYEUR**

- Vous êtes Bon Payeur et vous voulez le faire valoir dans votre business ?
- Comment valoriser votre réputation de Bon Payeur ?

Coface récompense les entreprises «Bon Payeur » et leur attribue un label à partir d'informations commerciales et financières analysées.

Le Quality Label (QL et GLF) mesure la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements commerciaux vis-à-vis de ses clients et fournisseurs.

» COFACE RECOUVREMENT

POUR RECOUVRER VOS CRÉANCES IMPAYÉES

Les services de recouvrement de Coface représentent un élément précieux de construction de votre stratégie de crédit management.

Vous bénéficiez d'un tiers de confiance qui réduit le risque de non-paiement de vos créances, accélère les récupérations et préserve votre image et la relation avec vos clients.

ZOOM

Politique de gestion de l'eau au Maroc : une équation complexe

La pénurie d'eau est déjà une réalité dans plusieurs régions marocaines. Le Maroc, à l'instar de nombreux pays dans le monde, est en effet touché de plein fouet par le changement climatique et, dans le même temps, ses besoins en eau n'ont cessé d'augmenter ces dernières années en raison du développement socioéconomique. Le dispositif actuel de gestion de l'eau doit ainsi être mis à niveau pour garantir au Royaume un approvisionnement pérenne. Face à l'urgence, un nouveau plan national de l'eau 2020-2050 a été lancé. L'objectif est notamment de renforcer les infrastructures existantes, de recourir davantage aux sources non conventionnelles comme le dessalement d'eau de mer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés à la préservation de la ressource eau.

Dossier réalisé par Dounia Zineb Mseffer et coordonné par Nadia Kabbaj

26 État des lieux des ressources en eau au Maroc

30 Entretien avec Abdelkader Amara, Ministre de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau

32 Quel cadre juridique pour l'eau ?

34 Entretien avec Abderrahim El Hafidi, Directeur général de l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable

36 Quelle est la véritable valeur de « l'or bleu » ?

38 Entretien avec Jean-Pascal Darriet, Directeur général de Lydec

40 L'innovation et la recherche au service des ressources en eau

42 Entretien avec Youssef Benhamou, Directeur général de Benaqua, spécialisée dans la conception, l'installation et l'exploitation des stations de traitement des eaux usées.



État des lieux des ressources en eau au Maroc

Classé parmi les pays à stress hydrique élevé, le Maroc, s'est engagé, depuis des décennies, dans la gestion de ses ressources en eau en construisant de grandes infrastructures hydrauliques pour répondre à ses besoins ménagers, industriels et agricoles. Aujourd'hui, face à la raréfaction de ces ressources, des programmes sur le court et le long terme ont été lancés en vue d'assurer sa sécurité hydrique pour les futures générations. Éclairage.



Changement climatique, raréfaction des ressources en eau, accentuation des phénomènes climatiques extrêmes, succession de période de sécheresse et répartition disparate de la pluviométrie entre les régions... sont autant de paramètres qui mettent aujourd'hui à mal les ressources en eau au Maroc et menacent la sécurité hydrique du pays.

À cela s'ajoutent les problématiques de surexploitation des nappes souterraines, la croissance démographique et urbaine, la littoralisation, le développement des activités économiques... Tout cela fait que la demande est

de plus en plus importante aussi bien pour l'alimentation en eau potable que pour l'irrigation. Selon le rapport publié par la Banque mondiale en 2017 sur la gestion de la rareté de l'eau en milieu urbain au Maroc, d'ici 2050, dans l'hypothèse où la population atteindrait 43,7 millions d'habitants et où aucun autre changement ne se produit au niveau de la disponibilité des ressources en eau (changement climatique), la dotation hydrique atteindrait 510 m³ par habitant et par an d'ici 2050, plaçant le Maroc au-dessous du niveau de « stress hydrique extrême » défini par les Nations Unies. Un scénario qui fait froid dans le dos!

Toujours selon le rapport de la Banque mondiale, la disponibilité en eau au Maroc est passée de 3 500 m³ par personne et par an en 1960 (pour une population de 12,3 millions d'habitants) à 731 m³ par personne et par an en 2005 (pour une population de 30,4 millions d'habitants). En 2015, ce chiffre se réduit encore pour atteindre 645 m³, un niveau bien en dessous du « niveau de pauvreté hydrique » de 1 000 m³ par personne et par an.

Stress hydrique : une menace prise très au sérieux

Pour pallier ce stress hydrique, qui augmente et continuera d'augmenter sous l'effet de la demande croissante en eau et du climat, le Maroc a engagé, depuis plusieurs années, de nombreuses restructurations institutionnelles. Il a ainsi mis en place une politique de mobilisation et de maîtrise de l'eau, en particulier via la politique des barrages.

Différentes mesures ont en outre été adoptées, notamment la gestion décentralisée par bassin hydrographique, l'optimisation du nexus eau-énergie, la mise en place de systèmes d'information et de dispositifs de gestion des risques, l'intégration du paradigme eau dans les politiques sectorielles, l'ouverture du secteur aux partenariats public-privé ou encore la recherche d'eaux non conventionnelles, dont le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées.

Dans cette même perspective, le Maroc a élaboré le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027 (PNAEPI 20-27), lancé le 13 janvier 2020 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ainsi que le Plan National de l'eau 2020-2050. Le premier a pour objectif de sécuriser l'eau potable et l'irrigation à court terme tandis que second vise à mettre en œuvre des solutions à plus long terme pour garantir l'approvisionnement durable en eau du pays.

Représentant un coût de 115,4 milliards de dirhams, le PNAEPI 20-27 a vocation à accélérer les investissements dans le secteur de l'eau en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et de consolider les acquis de l'agriculture irriguée.

Il s'articule autour de cinq principaux axes : l'amélioration de l'offre hydrique, la gestion de la demande et la valorisation de l'eau, le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, la réutilisation des eaux usées traitées et, enfin, la communication et la sensibilisation.

« Le Maroc a connu des évolutions positives et importantes, tant sur le plan juridique,

Selon la Banque mondiale, la disponibilité en eau au Maroc est passée de 3 500 m³ par personne et par an en 1960 (pour 12,3 millions d'habitants) à 731 m³ par personne et par an en 2005 (pour 30,4 millions d'habitants).

institutionnel et programmatique, et la question de l'eau est reconnue comme une priorité, ce qu'attestent plusieurs discours de Sa Majesté le Roi. De ce fait, il y a une quasi-généralisation de l'accès à l'eau y compris dans le milieu rural. La question des ressources en eau a longtemps été abordée selon une approche techniciste, mais vu les enjeux et la nature intrinsèquement sociale, économique et politique des solutions, la manière de gérer et d'appréhender la question de l'eau a évolué. Nous sommes ainsi passés d'une action centralisée basée sur l'acte unilatéral à une nouvelle action marquée par l'arrivée de nouveaux acteurs, à savoir la société civile et le secteur privé. Le Maroc a une grande expertise dans la matière, qu'il partage avec d'autres pays notamment avec le continent africain », explique Houria Tazi Sadeq, Docteur d'État en droit, Présidente de la Coalition Marocaine pour l'Eau et Gouverneur au sein du Conseil mondial de l'eau. « Aujourd'hui à côté des avancées enregistrées dans ce secteur, la dimension temps et temporalité est importante. Nous devons être davantage dans l'anticipation c'est pourquoi nous saluons les mesures d'anticipation programmées actuellement ainsi que le fait d'intégrer le paradigme changement climatique qui invite aux actions urgentes et rapides », poursuit Houria Tazi Sadeq.



Pénurie d'eau et pertes économiques

Selon le rapport de la Banque mondiale, « Au-delà des pénuries, la sécurité de l'eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord », publié en 2017, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) est, de toutes les régions du monde, celle où les ressources en eau sont les plus rares. Plus de 60 % de sa population vit dans des zones affichant un stress hydrique élevé ou très élevé au niveau des eaux de surface, contre environ 35 % à l'échelle mondiale. Plus de 70 % du PIB de la région émane de zones caractérisées par un très fort stress hydrique, contre environ 22 % en moyenne à l'échelle mondiale. Aussi, toujours d'après le rapport, les pays qui ne parviennent pas à assurer la sécurité de l'eau ne peuvent pas exploiter pleinement leur potentiel de croissance, augmentent leur exposition à des chocs hydrologiques et peuvent même aggraver la fragilité sociale et politique. Les pertes économiques qui devraient résulter des pénuries d'eau liées au climat sont plus importantes dans la région MENA que partout ailleurs et devraient représenter, selon les estimations, entre 6 % et 14 % du PIB à l'horizon 2050.



»»» Une pluviométrie imprévisible

Actuellement, au Maroc, les ressources en eau sont évaluées à 22 milliards de m³ par an répartis entre l'eau de surface (18 milliards de m³) et l'eau souterraine (4 milliards de m³). Malgré le retard de précipitations constaté en début d'année, les apports d'eau enregistrés ont amélioré le niveau de remplissage des barrages qui a atteint, à l'heure actuelle, un taux moyen de 51,3 % à l'échelle nationale soit une réserve de 8,27 milliards de m³. À titre de comparaison, en 2020, le taux moyen de remplissage des barrages était de 46,4 % et la réserve se situait à 7,24 milliards de m³.

En ce qui concerne le volet de la généralisation de l'eau potable, à fin 2020, l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE) a produit un volume de plus de 1251 millions de m³, dont 68 % à partir des ressources superficielles, 31 % à partir des ressources souterraines et environ 1 % par dessalement d'eau de mer.

Pour rappel, l'ONEE dispose d'une capacité de production de 6,7 millions de m³ par jour à travers 1800 puits et forages et 88 stations de traitement, dont 6 stations de dessalement et 10 stations de déminéralisation). Son système de transport (conduites de production) s'étend sur une longueur de près de 13350 km de canalisations.

D'autre part, en 2020, l'Office a géré le service de distribution d'eau potable dans 749 villes et centres et a ainsi totalisé 2,4 millions d'abonnés desservis à travers des réseaux cumulant un linéaire de 60 280 km.

Le niveau de remplissage des barrages a atteint, à l'heure actuelle, un taux moyen de 51,3 % à l'échelle nationale soit une réserve de 8,27 milliards de m³.

« L'Office équipe en priorité les ressources en eau superficielles ou non conventionnelles pour épargner les nappes considérées comme des ressources stratégiques. Tous ces efforts ont permis d'assurer l'accès à l'eau potable à l'intégralité des populations urbaines et à 97,8 % des populations rurales, et ce, malgré les années de sécheresse sévères qui se sont succédé. Quant au secteur de l'assainissement liquide, nous avons réalisé de nombreuses installations. Ainsi, le nombre de villes et centres que nous gérons a atteint 142 cumulant une population de près de 5,8 millions d'habitants. Le nombre de stations d'épuration dont nous disposons a atteint 119 pour une capacité d'épuration globale de 450 405 m³/jour », précise Abderrahim El Hafidi, Directeur général de l'ONEE.

Ce potentiel reste cependant menacé par l'effet du changement climatique, mais aussi par le développement économique et social que connaît le Maroc et qui engendre une forte demande en eau. Cette demande concerne notamment l'alimentation en eau potable des populations urbaines et rurales, l'approvisionnement en eau des industries et des établissements touristiques et l'irrigation (péri-mètres de grande hydraulique [GH], de petite et moyenne hydraulique [PMH] et irrigation privée [IP]). Le plus grand consommateur en eau étant le secteur agricole.

D'après les chiffres communiqués par le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la logistique de l'eau, en 2020, la demande en eau agricole a été estimée à 14,5 milliards de m³ alors que la demande en eau potable, industrielle et touristique a été évaluée à près de 1,75 milliard de m³.

« L'ensemble des études réalisées pour l'évaluation de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau, aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle des bassins hydrauliques, s'accordent sur une diminution des précipitations moyennes annuelles à l'horizon 2050 au niveau des bassins du Nord avec des variations importantes allant de -5 % à -35 % selon la région. Pour les bassins du Sud et du Centre-Est (Ziz-Guir-Rhéris, Souss-Massa, Draa-Oued Noun et Sakia El Hamra et Oued Eddahab), les modèles climatiques présentent une certaine divergence concernant le sens et l'amplitude du changement, et ce, quels que soient le scénario et l'horizon avec toutefois une prédominance d'une certaine diminution. Sur la base des résultats de ces études et en tenant compte des efforts déployés à l'échelle internationale pour atténuer les effets du changement climatique, les documents de planification ont pris comme hypothèse une réduction de près de 15 % des ressources en eau mobilisées à l'horizon 2050 », explique Abdelkader Amara, Ministre de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau.

En 2021, la pluviométrie a certes été plus clémente avec une répartition équilibrée des pluies dans toutes les régions, en particulier le Nord. Cela permet donc au pays de couvrir les besoins en eau pour l'année 2021 et une bonne partie de 2022.

Mais la soif guette. En octobre 2020, suite à la baisse des ressources hydriques dans la région, l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss-Massa et Draâ (ABHSMMD) a lancé une alerte. Les communes d'Agadir, Dchira, Inzegane, Ait Melloul, Aourir, Drarga et la station balnéaire de Taghazout ont dû ainsi subir des coupures d'eau. Une situation qui risque de se répéter à l'avenir et qui nécessite la mise en place d'actions urgentes et rapides.

« L'action territorialisée, décentralisée et de proximité est très importante, car prendre des décisions identiques pour le Sud, le Nord, l'Est et l'Ouest, est réducteur. Nous avons trois bassins hydrographiques qui reçoivent les deux tiers de l'eau, tandis que les autres n'en reçoivent qu'un tiers », souligne Houria Tazi Sadeq. Elle insiste par ailleurs sur la nécessité d'impliquer l'ensemble des parties prenantes autour de la question de l'eau qui « n'est pas l'apanage des scientifiques et des techniciens ». Selon elle, « il devient nécessaire de revoir les contenus des formations pour y intégrer des curricula sur le financement, la gouvernance, la démographie, la sociologie, la migration, la santé, l'énergie, la paix..., afin de disposer d'autres profils à même de prendre en charge les nouveaux métiers de l'eau ».

Notre experte insiste également sur la nécessité de « quantifier le coût de raréfaction, le coût de l'inaction, mais aussi le coût sur l'environnement et la santé ». Houria Tazi Sadeq.

Houria Tazi Sadeq met enfin l'accent sur l'importance de la sensibilisation : « Quand on parle de l'usager de l'eau, on parle de l'agriculteur, de l'industriel, des acteurs travaillant dans le secteur touristique, au final de toutes les composantes consommatrices d'eau qui sont nécessaires à l'économie. La sensibilisation et l'éducation des citoyens est également très importantes, car, en définitive, ce sont eux qui sont responsables de ce qu'elle advient. Il suffirait de leur montrer le chemin pour leur faire parvenir l'eau jusqu'à eux et l'impact que cela pourrait avoir sur leur vie si cette ressource venait à disparaître », conclut-elle. *

► Dounia Zineb Mseffer



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

TEAM
FRANCE
EXPORT

SAVE THE DATE

Mai/juin 2021
à Casablanca

Mission Collective

Transport collectif et ferroviaire



Réunion
d'information



Rencontre avec les
donneurs d'ordre



Programmes
de rendez-vous

Votre contact : Afraa SAMID / asamid@cfcim.org / +212 (0) 522 43 96 22



« Le partenariat avec le privé permettra d'apporter des financements ou de faciliter leur mobilisation »



Entretien avec Abdelkader Amara, Ministre de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau

Conjoncture : Pouvez-vous nous faire un bilan d'étapes du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027 ainsi que des grandes lignes du Plan National de l'Eau 2020-2050 ?

Abdelkader Amara : Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027 (PNAEPI 20-27) a été établi dans un cadre concerté. La convention cadre pour sa mise en œuvre a été signée devant Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, le 13 janvier 2020. Ce programme, représentant un coût de 115,4 milliards de dirhams, vise l'accélération des investissements dans le secteur de l'eau pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et la consolidation des acquis de l'agriculture irriguée. Le déploiement de ce programme a commencé début 2020, avec des mesures d'urgence pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable des villes de Tanger, de Casablanca, de Targuist et d'Agadir.

Concernant la mobilisation des eaux de surface par les barrages, on dénombre actuellement 149 grands barrages existants totalisant une capacité de stockage de 19,1 milliards de m³. 11 autres ouvrages sont en cours de construction pour une capacité de stockage de 2,5 milliards de m³ et les travaux pour trois nouveaux barrages ainsi que la surélévation de deux barrages existants ont été lancés. Ce rythme sera maintenu avec le démarrage, au cours de cette année, des travaux de construction de quatre nouveaux barrages et la surélévation d'un barrage. Enfin, nous avons entamé la programmation de cinq grands barrages qui seront lancés en 2022.

En ce qui concerne les petits barrages ayant pour objectif le développement local, une nouvelle approche participative a été adoptée dans le cadre du PNAEPI 2020-2027. Cette approche se base sur des besoins exprimés par les comités régionaux présidés par les Walis intégrant toutes les parties prenantes dans un esprit d'équité territoriale entre les différentes Régions du pays.

Le dernier point concerne le dessalement de l'eau de mer : un grand projet, doté à terme d'une capacité de 300 Mm³/an, est en cours d'étude dans un cadre concerté avec les différentes parties prenantes. Cette station, qui sera l'une des plus grandes stations d'Afrique, a pour objectif la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Grand Casablanca et des villes et centres avoisinants. À travers ce projet, on vise également la réduction de la pression exercée sur les ressources en eau du bas Oum Errabiâ qui approvisionne les périmètres irrigués de Doukkala qui connaît actuellement un important déficit en eau.

À plus long terme, le projet du Plan National de l'Eau 2020-2050, qui constitue le document de référence pour la politique de l'eau pour les 30 prochaines années, a été préparé en concertation avec tous les intervenants dans le secteur de l'eau et présenté à la Commission Interministérielle de l'eau le 25 décembre 2019. Ce projet repose sur trois orientations stratégiques : la poursuite et le renforcement du développement de l'offre par la construction des barrages et l'interconnexion entre les différents systèmes hydrauliques, la promotion des eaux non conventionnelles, notamment le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées épurées, selon une approche intégrée ; la gestion de la demande en eau qui devrait permettre des économies d'eau et surtout une valorisation conséquente des ressources en eau mobilisées ; et enfin la préservation des ressources en eau et des écosystèmes ainsi que l'amélioration de la gestion des phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier la protection de la population et des biens contre les inondations.

Quelle est la taille des investissements que nécessitera la mise en place de ces solutions (construction de barrages, stations de dessalement...) ? Est-il prévu d'avoir recours au PPP et, si oui, quelles seront les mesures incitatives pour les investisseurs ?

Le coût des actions prévues par le PNAEPI 2020-2027, évalué à

115,4 milliards de dirhams, sera essentiellement pris en charge par le budget de l'État et des opérateurs publics, avec la possibilité du recours au partenariat public-privé pour la réalisation des projets de dessalement de l'eau de mer, notamment celui de la Région de Casablanca.

Le partenariat avec le privé permettra d'apporter ou de faciliter la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation du projet et de bénéficier des avancées technologiques dans le domaine. Les études en cours permettront la définition et le choix du montage financier optimal pour sa mise en place et éventuellement le cadre incitatif qui sera mis en place.

Quelle est la place des nouvelles technologies et des énergies renouvelables dans une gestion durable des ressources en eau ?

Les nouvelles technologies et les énergies renouvelables ont une place de choix puisqu'elles sont appelées à jouer un rôle important dans l'approvisionnement durable en eau du pays. De par leur impact en termes d'économie d'eau, de lutte contre la pollution ainsi qu'en termes de baisse des coûts de réalisation et d'exploitation, ces technologies représentent des solutions compétitives au stress hydrique. C'est le cas, notamment de l'irrigation et du dessalement de l'eau de mer. Les nouvelles technologies peuvent réduire d'une manière significative la consommation en eau d'irrigation et rendre les coûts du dessalement de l'eau de mer supportables par les utilisateurs.

Entre 2015 et 2020, le Maroc a connu quatre années de sécheresse avec une hausse de température, à combien peut-on estimer les pertes économiques causées par la pénurie d'eau ?

L'impact sur l'économie nationale de la dernière période de sécheresse vécue n'a pas fait l'objet d'étude au niveau du Ministère, mais les effets sont visibles et concernent tous les secteurs. Ces effets sont directs et indirects et concernent notamment : la baisse de la production agricole en bour et en irrigué ; la diminution de la production de l'énergie hydro-électrique ; l'augmentation des coûts de pompage d'eau ; les surcoûts engendrés par la mise en œuvre ou l'avancement de la mise en œuvre des solutions conjoncturelles ou de sécurisation de l'alimentation en eau potable ; sans oublier les pertes au niveau des secteurs agro-industriels et tertiaires.

Qu'en est-il de la sensibilisation de la population, mais aussi des acteurs économiques sur la rationalisation de l'utilisation de l'eau ?

La sensibilisation des différents utilisateurs de l'eau à la rationalisation de cette denrée vitale est un défi, surtout dans le contexte national hydrique actuel marqué par l'accélération de la demande en eau induite par le développement socioéconomique de notre pays et aussi par l'impact négatif du changement climatique.

Dans ce sens, les citoyens marocains, toutes catégories confondues, doivent être sensibilisés aux contraintes majeures qui pèsent sur nos ressources hydriques,



« Les nouvelles technologies et les énergies renouvelables ont une place de choix puisqu'elles sont appelées à jouer un rôle important dans l'approvisionnement durable en eau du pays. »

sur leur gestion durable ainsi que sur les défis à relever afin que ces ressources, indispensables à leur vie quotidienne, soient disponibles en quantité suffisante pour eux, mais aussi pour les générations futures.

À cet effet, l'information, la communication, la sensibilisation et l'éducation sont nécessaires pour provoquer un changement des mentalités et, par conséquent, une évolution des pratiques et des comportements vis-à-vis de la consommation et de l'utilisation de l'eau.

C'est dans cette optique que de nombreuses actions de sensibilisation et de communication ont été menées par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, à savoir : des actions menées par la Direction Générale de l'Eau, par les 10 Agences de Bassins Hydrauliques et également par l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable auprès du grand public et des professionnels (agriculture, industrie, tourisme...).

Le Ministère a aussi élaboré, en concertation avec les différentes parties prenantes, la stratégie de communication et de sensibilisation du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027 ainsi que son plan d'actions. Le but étant de concentrer les efforts pour la réalisation des actions de communication et de sensibilisation qui ont été bien étudiées et arrêtées dans le plan d'actions de la stratégie. L'objectif est d'enclencher un processus d'implication continue et d'adhésion durable en faveur d'un changement progressif de comportement des cibles (grand public, acteurs économiques, institutionnels,...) vis-à-vis de la ressource « Eau » et de son maintien de manière pérenne.

À noter que la stratégie de communication et de sensibilisation du PNAEPI 20-27 comporte deux volets principaux : un volet institutionnel qui vise à améliorer les échanges existants entre les différents intervenants du PNAEPI 2020-2027 et à consolider la coordination des différentes actions de ce programme à réaliser par ces intervenants, et un volet pour le changement de comportement, qui a pour objectif essentiel d'encourager la population à l'adoption de comportements et de pratiques favorables à la rationalisation de la consommation de l'eau potable et à l'économie de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation. *

► Propos recueillis par Dounia Zineb Mseffer

Quel cadre juridique pour l'eau ?

En 2015, le Maroc a adopté la loi 36-15 sur l'eau qui révisé et complète la précédente loi 10.95 en vue de l'adapter aux exigences du développement durable et aux effets conjugués de la désertification et des changements climatiques. Explications.

La loi 36-15 est le fruit des concertations élargies au niveau national et régional. Cette réforme de la loi sur l'eau vise à promouvoir la gouvernance dans le secteur de l'eau à travers la simplification des procédures et le renforcement du cadre juridique relatif à la valorisation de l'eau de pluie et des eaux usées, la mise en place d'un cadre juridique pour dessaler l'eau de mer, le renforcement du cadre institutionnel et des mécanismes de protection, le partenariat public-privé et enfin la préservation des ressources en eau.

Les dispositions institutionnelles de la loi n° 36-15 rendent par ailleurs possible une consultation entre élus, associations professionnelles, groupements d'usagers, industriels, agriculteurs, établissements publics et départements ministériels en vue de décider des plans, des programmes et des projets de développement des ressources en eau.

« La loi 36.15 a également apporté une nouvelle organisation des agences de bassin hydrographiques en incluant les comités d'agence dans

lesquels sont représentés la société civile, les élus, le privé, le public... Les premières réunions pour la constitution de ces comités se sont tenues début 2020, mais, en raison de la pandémie de la Covid-19, cela a pris du retard », indique Houria Tazi Sadeq, Docteur d'État en droit, présidente de la Coalition Marocaine pour l'Eau et Gouverneur au Conseil mondial de l'eau. Elle précise en outre que, si la loi 36.15 protège les ressources en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif et prévoit des mesures nécessaires pour sa gestion, cette dernière gestion fait appel à d'autres disciplines de loi dans la mesure où elle nous impose une interdisciplinarité. « Idéalement, il faudrait que l'on se dote d'un Code de l'eau pour y intégrer l'ensemble des dispositifs invoqués dans ce cadre et faciliter l'accès à l'information juridique », propose Houria Tazi Sadeq.

Le droit à l'eau au Maroc

Le droit à l'eau est défini par une résolution 64/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 28 juillet 2010 qui considère l'accès à une eau potable, salubre et propre, comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'Homme. Cette résolution est renforcée par des résolutions subséquentes, intitulées « Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement » adoptées par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Ces résolutions subséquentes opèrent une distinction entre le droit à l'eau et le droit à l'assainissement. En droite ligne avec ces dispositions, le Maroc a consacré dans l'article 31 de sa Constitution de 2011 le droit à l'eau, à un environnement sain et au développement durable. Mais, depuis 2011, les gouvernements successifs n'ont pas pris les mesures nécessaires pour son effectivité d'un point de vue juridique, alors que sur le terrain et au niveau programmatique l'accès à l'eau a beaucoup évolué. *

► Dounia Zineb Mseffer

La COALMA, au service des ressources en eau au Maroc

La Coalition Marocaine pour l'Eau (COALMA) se définit comme un espace fédérateur, de synergie, d'échange et de partage entre les acteurs de l'eau et de l'énergie issus des secteurs publics et privés, de l'Université et de la société civile. Elle a vocation à contribuer à pérenniser les ressources en eau et à valoriser l'expertise marocaine dans le domaine. La COALMA assure ainsi la promotion d'une gouvernance de l'eau dans l'optique de faire inscrire cette question dans les priorités de l'agenda politique africain et international. Elle a également pour objectif, entre autres, d'encourager la prise de conscience des effets des changements climatiques sur les disponibilités des ressources en eau, de renforcer la gestion des demandes ou encore de favoriser une valorisation optimale de l'eau mobilisée et des écosystèmes.

BMCE CAPITAL



UNE EXPERTISE CONTINENTALE À VOTRE SERVICE

Pôle Banque d'Affaires de BANK OF AFRICA – BMCE Group, BMCE Capital propose, au Maroc, en Tunisie et en zone UEMOA, une offre diversifiée de produits et services financiers destinés à une clientèle de corporates, institutionnels et particuliers. BMCE Capital est ainsi un acteur de référence dans les métiers du Conseil & Ingénierie Financière, de la Gestion d'Actifs, de la Gestion Privée, de l'Intermédiation Boursière, des Marchés des Capitaux, de la Recherche Financière, de la Gestion d'Actifs Immobiliers, des Solutions Post-Trade et de la Titrisation.

« Le dessalement d'eau de mer constitue une solution appropriée à la problématique d'approvisionnement des zones littorales »



Entretien avec Abderrahim El Hafidi, Directeur général de l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable

Conjoncture : Quelles sont les mesures prises par l'ONEE dans les différentes régions du Maroc pour faire face à la raréfaction des ressources en eau et assurer une sécurité hydrique à long terme ?

Abderrahim El Hafidi : L'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE), en tant que garant de la continuité de l'alimentation du Royaume en eau potable, a réalisé plusieurs systèmes de production, aussi bien à partir des ressources en eau superficielles mobilisées au niveau des barrages, qu'à partir des différentes nappes du pays. D'autre part, les zones côtières dépourvues de ressources en eau conventionnelles se sont vues dotées de projets de dessalement d'eau de mer.

Grâce à un processus de planification dynamique, ces projets de renforcement de la capacité de production d'eau potable réalisés à travers l'ensemble du territoire ont permis de prévenir, dans la plupart des cas, le risque de déséquilibre entre l'offre et la demande consécutif aux années de sécheresse que connaît le Maroc. À titre d'illustration, des projets de grande envergure ont été mis en service ou sont en cours de finalisation tels que : le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Marrakech à partir du barrage Al Massira, projet dont le coût avoisine 2 milliards de dirhams et qui présente la particularité d'une prise d'eau potable réalisée par perforation du barrage ; le projet de dessalement d'Agadir en mutualisation avec le département de l'Agriculture dont la capacité dédiée à l'eau potable s'élève à 150 000 m³ par jour ; le projet de dessalement d'Al Hoceïma pour une capacité de 17 280 m³ par jour ; le projet de déminéralisation au niveau de la ville de Dakhla pour une capacité de 17 280 m³ par jour ; le projet de dessalement de la ville de Boujdour pour une capacité de près de 7 000 m³ par jour ; ainsi que plusieurs autres projets ayant permis le transfert de l'eau potable sur de longues distances à partir de ressources pérennes vers des zones éloignées et enclavées souffrant de pénurie d'eau.

Il est à signaler que l'année 2020 a été marquée par une sécheresse

sévère qui a eu un impact important sur le taux de remplissage de certains barrages, notamment au niveau de la zone d'Agadir et de Tanger. Pour ces deux villes, des projets de grande envergure ont été mis en œuvre et ont permis de sécuriser leur alimentation en eau potable, et ce, moyennant le transfert de l'eau depuis des barrages dont le taux de remplissage était satisfaisant.

Ces réalisations importantes ont nécessité de grands investissements. Pouvez-vous nous en dire plus ?

En effet, le secteur de l'eau est extrêmement capitalistique. Les investissements consentis ces 20 dernières années par l'Office sont considérables et dépassent les 60 milliards de dirhams. Plus de 32 milliards de dirhams ont été investis dans la production et la distribution de l'eau potable, près de 16 milliards de dirhams dans la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural et plus de 12 milliards de dirhams dans le secteur de l'assainissement liquide.

Ces investissements vont se poursuivre durant les prochaines années. En effet, l'Office a prévu dans le cadre du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI) pour la période 2020-2027, signé devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI en janvier 2020, un investissement de 38,7 milliards de dirhams.

Ce dernier vise les axes majeurs suivants : le développement de l'offre pour un montant de 25 milliards de dirhams à travers l'équipement d'un débit supplémentaire de 16 m³/s (1,4 million de m³ par jour) dont près de 3 m³/s (0,26 million de m³ par jour) par dessalement d'eau de mer ; la gestion de la demande, l'économie et la valorisation de l'eau pour un montant de 5,4 milliards de dirhams via l'amélioration des performances techniques des installations de production et de distribution d'eau potable et le renforcement de l'autonomie de réserve par la construction de réservoirs pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable ; et enfin le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural pour un montant de 8,3 milliards de dirhams et visant la généralisation de l'accès à l'eau potable.

Comment les énergies renouvelables peuvent-elles contribuer à préserver les ressources en eau que ce soit pour l'irrigation que pour l'approvisionnement en eau potable?

Comme vous le savez, les ressources en eau au Maroc se caractérisent par une répartition inégale sur le plan spatial et sont considérablement impactées par l'irrégularité des apports pluviométriques. Dans ce cadre, le dessalement d'eau de mer constitue une solution appropriée à la problématique de l'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation des zones littorales du pays et permet ainsi de préserver les ressources en eau conventionnelles, notamment les nappes.

Néanmoins, les procédés de dessalement sont onéreux en termes d'investissement et d'exploitation : l'énergie est la composante la plus pesante dans le coût d'exploitation de l'eau dessalée. À ce titre, l'ONEE met à profit la baisse importante du coût de l'énergie renouvelable, notamment d'origine éolienne, en programmant le couplage de ses stations de dessalement à des parcs d'EnR éoliens ce qui permet une réduction significative des coûts d'exploitation des stations de dessalement. Cette démarche est déjà en cours d'implémentation au niveau des stations de dessalement d'Agadir et de Dakhla.

Quelle est la stratégie mise en place par l'ONEE pour sensibiliser à l'économie et la valorisation de l'eau?

Conscient du rôle de la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'eau comme élément clé qui caractérise sa mission de service public, l'ONEE a développé et mis en place depuis le début des années 80 des campagnes destinées au grand public portant sur la maîtrise de la consommation de l'eau et la préservation de cette denrée rare et sa protection contre le gaspillage et la pollution.

L'objectif étant la prise de conscience collective de l'importance de cette ressource et de la nécessité de mieux la gérer. Il s'agit en effet d'un bien communautaire indispensable au développement durable et qui doit être préservé pour les générations futures.

La stratégie mise en place par l'ONEE pour sensibiliser à l'économie et la valorisation de l'eau s'inscrit parfaitement dans le cadre de la stratégie nationale en matière de gestion des ressources en eau et de la vision Royale de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui accorde une grande importance à ce secteur.



« L'ONEE met à profit la baisse importante du coût de l'énergie renouvelable, notamment d'origine éolienne, en programmant le couplage de ses stations de dessalement à des parcs d'EnR éoliens ce qui permet une réduction significative des coûts d'exploitation des stations de dessalement. »

Dans ce sens, le PNAEPI 2020-2027 a érigé la communication et la sensibilisation en axe prioritaire pour l'accompagnement de la stratégie nationale de l'eau.

À cet effet, l'Office réalise annuellement des campagnes de communication et de sensibilisation intégrées au niveau des médias audiovisuels, presse écrite et digitale pour inciter le grand public à la rationalisation de l'utilisation de l'eau potable et pour sensibiliser à l'importance de l'assainissement liquide. D'autre part, et étant donné l'importance de la communication digitale et des réseaux sociaux pour véhiculer les messages de sensibilisation à un public plus large, l'ONEE a lancé plusieurs campagnes digitales telles que la campagne « Mouiha » en 2019 pour sensibiliser le grand public à l'économie de l'eau et à la préservation de l'environnement et la campagne digitale en 2020 sur les mesures mises en place par l'ONEE pour assurer la continuité des services d'eau potable, d'assainissement liquide et d'électricité dans le contexte marqué par la lutte contre la propagation de la pandémie de la Covid-19.

Par ailleurs, l'Office organise régulièrement des journées portes ouvertes dans ses installations d'eau potable et d'assainissement liquide pour sensibiliser les jeunes et les écoliers qui, en excellents prescripteurs, constituent un relai de communication efficace, à l'économie et à la valorisation de l'eau. *

► Propos recueillis par Dounia Zineb Mseffer

La station de dessalement de Casablanca

En décembre 2020, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de l'eau a annoncé la construction de la future station de dessalement d'eau de mer du Grand Casablanca, qui sera dotée, à terme, d'une capacité de production de 300 millions de m³ d'eau par an. Considérée comme une des plus grandes d'Afrique, cette station, dont le coût est estimé à 10 milliards de dirhams devrait couvrir les besoins en eau de l'ensemble de la région du Grand Casablanca à l'horizon 2050. Elle devrait voir le jour en 2026, après une phase d'étude de 2 ans et une phase de travaux de 2-3 ans.

Quelle est la véritable valeur de « l'or bleu » ?

À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau organisée chaque année le 22 mars, les Nations Unies ont publié un rapport sur la mise en valeur des ressources en eau. L'édition 2021 propose une analyse de la situation actuelle et des défis liés à l'évaluation de la valeur de l'eau dans différents secteurs et selon différentes perspectives. Elle identifie également les moyens de promouvoir l'évaluation en tant qu'outil de développement durable. Détails.



« **C**ontrairement à la plupart des autres ressources précieuses, il est extrêmement difficile de déterminer la “véritable” valeur de l'eau. De ce fait, l'importance de cette ressource vitale ne transparaît pas de façon appropriée dans l'attention politique et les investissements financiers propres à de nombreuses régions du monde. Cette situation entraîne non seulement des inégalités dans l'accès aux ressources en eau et aux services liés à l'eau, mais aussi une utilisation inefficace et non durable des ressources

ainsi qu'une dégradation des approvisionnements en eau, au détriment de la réalisation de presque tous les Objectifs de développement durable comme des droits humains fondamentaux ». C'est le constat qui est fait dans le dernier rapport mondial 2021 de l'ONU sur la mise en valeur des ressources en eau, publié par l'UNESCO au nom d'ONU-Eau le 22 mars 2021 à l'occasion de la journée mondiale de l'eau. L'ouvrage s'applique en outre à démontrer que l'incapacité à reconnaître la valeur de l'eau est la cause principale de son gaspillage et de son mauvais usage.

Selon ce rapport, dans un moment où cette ressource se raréfie et dans un contexte de croissance démographique et de changement climatique, il est nécessaire d'explicitier les différentes dimensions de l'eau, pour éclairer les différents aspects de sa « valeur » malgré la difficulté à attribuer une valeur objective et incontestable à une ressource qui est au fondement même de la vie. Les auteurs de cette étude démontrent ainsi que si l'eau est souvent négligée, gaspillée, c'est parce que l'on a tendance à ne raisonner qu'en termes de coût de revient, sans percevoir son immense valeur. Les auteurs du rapport précisent ainsi qu'il est essentiel d'enrichir la notion de « valeur » de l'eau et que l'on ne peut confondre les notions de « prix », de « coût » et de « valeur », car si les deux premiers aspects sont potentiellement quantifiables, la notion de « valeur » est beaucoup plus large et inclut des dimensions sociales et culturelles. « L'eau n'est pas une matière première qui peut être traitée comme un produit de consommation et négociée sur les places boursières », peut-on lire sur le rapport.

Ne pas réduire la valeur de l'eau à sa seule dimension économique

Pourtant, actuellement, les outils et les méthodologies qui existent pour déterminer la valeur de l'eau sont à la fois imparfaits et mal utilisés, et ont tendance à la réduire à son seul aspect économique. « Il ne s'agit évidemment pas de nier que l'eau puisse avoir une valeur économique : c'est une ressource dont l'exploitation est multiple : production de nourriture, d'électricité, usages industriels, etc. Si la valorisation monétaire a donc l'avantage d'être d'un usage commode et aisément compréhensible pour ce qui concerne l'utilisation de l'eau dans l'agriculture et l'industrie, elle a toutefois l'inconvénient de sous-évaluer,

Actuellement, les outils et les méthodologies qui existent pour déterminer la valeur de l'eau sont à la fois imparfaits et mal utilisés, et ont tendance à la réduire à son seul aspect économique.

voire d'ignorer d'autres aspects plus difficiles à traduire sous la forme d'un montant monétaire », indique le rapport.

C'est notamment le cas, rappellent les auteurs, de certaines sociétés qui rejettent l'idée d'appliquer une grille de lecture économique à la nature et à ses bienfaits ou encore certaines croyances religieuses qui rendent profondément insuffisantes les lectures strictement économiques de la valeur de l'eau. Aussi, entre ces considérations et la manière dont les investisseurs envisagent l'eau comme ressource à valoriser, il paraît difficile d'élaborer un système unifié pour mesurer la valeur de l'eau, dans ses différents aspects. Le rapport recommande ainsi d'étudier la possibilité de mettre au point une approche intégrée permettant d'examiner avec l'ensemble des acteurs concernés les différentes dimensions de l'eau.

Le but est d'identifier les choix politiques pertinents et la mise en place des mécanismes afin que les parties prenantes puissent non seulement s'exprimer, mais surtout être entendues pour qu'elles soient en mesure de surmonter les divergences d'appréciation et de parvenir ainsi aux compromis indispensables.

Comme l'a souligné Audrey Azoulay, Directrice Générale de l'UNESCO, dans son message à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau : « Il ne faut pas attendre, pour reprendre un aphorisme de Benjamin Franklin, que le puits soit à sec pour connaître la valeur de l'eau. Cette Journée se veut donc un appel à l'action. La responsabilité nous incombe à toutes et à tous, gouvernements, associations et partenaires privés, de prendre conscience des valeurs de l'eau et d'agir pour préserver cette ressource fondamentale, celle qui donne sa couleur unique à notre planète » *

► Dounia Zineb Mseffer

« Les besoins en termes de protection du risque d'inondations sont très importants sur Casablanca. »

Entretien avec Jean-Pascal Darriet,
Directeur général de Lydec



Conjoncture : Quel est votre plan d'actions en vue d'accompagner la croissance de la métropole et de garantir aux Casablancais un service de qualité ?

Jean-Pascal Darriet : L'expansion du Grand Casablanca à un rythme de plus de 300 ha par an induit une augmentation des besoins de base en eau, en assainissement et en énergie. En tant que gestionnaire de quatre services essentiels (alimentation en eau potable, évacuation des eaux usées et pluviales, distribution d'électricité et en charge du métier de l'éclairage public), nous contribuons à cette expansion en rendant nos réseaux intelligents, s'inscrivant ainsi dans l'ambition de Casablanca de se transformer en « Smart City ». Un réseau intelligent est un ensemble de solutions et de systèmes qui utilisent les Systèmes d'Information Géographique (SIG) ou des techniques connectées, permettant alors aux opérateurs de réseaux de contrôler le fonctionnement des réseaux et ouvrages, de diagnostiquer les incidents, de prioriser et de gérer, en continu et à distance, les opérations de maintenance. Grâce aux nouvelles solutions que nous déployons, nous arrivons à optimiser la gestion de nos réseaux, la gestion de la ressource, le service clientèle et la consommation de l'énergie. Notre objectif principal est d'améliorer la qualité du service fourni tout en optimisant les coûts d'exploitation et d'investissement. Depuis 1997, année de démarrage des activités de Lydec, la Gestion Déléguée a investi 24,8 milliards de dirhams dont près de 44 % en financement direct par le délégataire afin d'accompagner la ville dans sa transformation.

Quelles sont les actions mises en place par Lydec pour améliorer les rendements sur les réseaux d'eau potable ?

Lydec dispose d'un plan d'actions qui vise à évoluer vers une gestion intelligente de la ressource en eau et à renforcer les infrastructures, afin d'accompagner la croissance de la ville de Casablanca et de

garantir aux clients un service de qualité. Notre mission est d'assurer l'alimentation en eau potable pour toutes nos parties prenantes dans un contexte de stress hydrique et d'urbanisation. C'est ainsi que nos équipes opérationnelles veillent à limiter les pertes en eau potable, notamment celles dues aux fuites dans les réseaux. À ce titre, l'amélioration du rendement du réseau de distribution est un objectif central de notre politique environnementale au niveau opérationnel. En 2020, nous avons poursuivi notre plan d'amélioration du rendement du réseau, ce qui nous a permis de maintenir le rendement à un bon niveau de performance, de l'ordre de +77%, dans un contexte de croissance horizontale de la ville. Aussi, et chaque année, nous mettons en service plus de 150 km de réseaux supplémentaires. L'année dernière, nous avons notamment économisé plus de 10 millions de m³ d'eau potable. Les actions menées ont concerné, entre autres, la maintenance et l'exploitation rigoureuse de la sectorisation périodique, mais également l'augmentation de la capacité de recherche des fuites d'eau à travers le renforcement des équipes dédiées à cette opération et du parc des détecteurs acoustiques fixes des fuites (2 000 détecteurs au total). Lydec a fait évoluer son réseau d'eau potable et a mis en place des solutions intelligentes permettant une meilleure pertinence des actions de réduction des eaux non facturées. On peut citer, par exemple, l'inspection des grosses canalisations par la technologie smart ball : 10 km de linéaire prospectés et des pertes recherchées de plus 20 l/s. En 2020, les équipes de Lydec ont écouté près de 12 000 km de réseaux lors des opérations d'inspection nocturne. Ce qui leur a permis de détecter et réparer plus de 1 300 fuites d'eau sur les conduites et près de 15 000 fuites d'eau sur les branchements et les postes de comptage. Les équipements et les technologies mis en place sur Casablanca font de cette exploitation l'un des sites du groupe Suez les plus à la pointe de la technologie dans le monde et c'est une grande fierté pour les équipes de Lydec.

Comment la collecte des eaux pluviales est-elle gérée dans le Grand Casablanca ?

Parmi les missions de Lydec figurent aussi la lutte contre les inondations et la collecte des eaux pluviales. L'année dernière, nous avons mis en place ou poursuivi différents chantiers. Citons notamment la galerie des eaux pluviales de la RN1 et ses dessertes gravitaires. Cet ouvrage sera raccordé au Super Collecteur Ouest (SCO) et protégera l'axe routier principal Casablanca-El Jadida contre les inondations. Il permettra aussi l'assainissement des eaux pluviales des zones d'extension de l'arrondissement de Hay Hassani. Il y a également la galerie de stockage des eaux pluviales de Hay Sadri d'une capacité d'environ 14 000 m³, en diamètre équivalent DN4000, sur une longueur de 1,4 km. Cette infrastructure, qui s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Système de Renforcement Est (SRE), a pour objectif de supprimer les débordements du secteur Hay Sadri et au niveau de l'avenue Mohamed Bouziane pour une pluie de période de retour maximale de 5 ans. La galerie fonctionnera en stockage en attendant la réalisation du SRE. Parmi les autres chantiers, il y a aussi la galerie des eaux pluviales de Tamaris. Cet ouvrage, qui s'étend sur un linéaire de 1 200 m, vise à assainir les eaux pluviales d'une zone de plus de 400 ha au niveau de l'Ouest de la Commune de Dar Bouazza. La galerie rejettera les eaux pluviales collectées au niveau de la mer. Enfin, la réhabilitation du collecteur T150 au niveau du boulevard Mohammed V.

Les besoins en termes de protection du risque d'inondations sont très importants sur Casablanca, c'est pourquoi ces investissements mis en œuvre ont une importance majeure. Ils s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur d'assainissement liquide et sont initiés au rythme des financements disponibles.

Quel est le dispositif de sensibilisation et de mobilisation développé par Lydec autour de la réutilisation des eaux usées ?

Nous voulons anticiper les enjeux à venir. C'est ainsi que nous menons l'expérimentation de la réutilisation des eaux usées traitées, afin de pouvoir demain disposer de ressources en eaux alternatives. En 2013, Lydec a mis en service la station d'épuration des eaux usées de Médiouna dimensionnée pour 40 000 équivalents habitants extensibles à 80 000. Il s'agit de la première STEP d'Afrique du Nord à utiliser un processus combinant le procédé des boues activées et la technologie membranaire. L'ouvrage est certifié selon la norme ISO 14001 et est performant puisqu'il atteint une qualité d'épuration qui permet la réutilisation des eaux à des fins d'irrigation agricole. Pour démontrer la pertinence et l'intérêt de la réutilisation des eaux épurées de la STEP dans l'agriculture urbaine et biologique, la Fondation Lydec a aménagé en 2016, en partenariat avec une association d'universitaires, l'ARADD (Association Recherche-Action pour le Développement Durable), un jardin expérimental d'agriculture urbaine de 1 600 m², sur le site de la station.



« En plus de promouvoir l'économie circulaire et d'encourager durablement la réutilisation des eaux usées traitées, il faut poursuivre la mise en œuvre d'une réglementation incitative et facilitatrice. »

Il regroupe plus de 80 espèces végétales. Les eaux usées traitées de la STEP sont utilisées pour leur arrosage et les boues déshydratées sont utilisées comme fertilisants. L'espace est aussi un lieu de sensibilisation ouvert à l'ensemble de nos parties prenantes (élèves et étudiants, riverains, associations, agriculteurs, élus...) en faveur de la protection de l'environnement et du développement de l'économie circulaire.

En plus de promouvoir l'économie circulaire et d'encourager durablement la réutilisation des eaux usées traitées, il faut poursuivre la mise en œuvre d'une réglementation incitative et facilitatrice. Ces politiques publiques économiquement incitatives permettront d'accélérer la transition vers l'économie circulaire.

De quelle manière Lydec sensibilise-t-elle le grand public à l'économie de l'eau ?

Un des trois axes de la Fondation Lydec est la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cela inclut bien évidemment la question de l'eau et de sa préservation. C'est ainsi que notre Fondation promeut la préservation de la ressource en eau. Elle peut s'appuyer sur des partenaires de référence, à savoir l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT), l'Association Recherche-Action pour le Développement Durable (ARADD) et l'Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD), pour mener des actions concrètes dans ce sens (expositions sur l'économie de la ressource, tables rondes autour de la question, projets d'éco-hammams, d'espace expérimental d'agriculture urbaine...). Par ailleurs, Lydec est l'un des membres fondateurs de la Coalition marocaine pour l'eau (Coalma) de par ses métiers de distribution d'eau potable et d'assainissement liquide et son engagement en faveur de la gestion durable de la ressource en eau. L'objectif est de mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation, d'organiser des colloques et des manifestations scientifiques, mais aussi de développer des partenariats entre les différents acteurs nationaux et internationaux dans le domaine de l'eau. *

► Propos recueillis par Dounia Zineb Mseffer

L'innovation et la recherche au service des ressources en eau

Confronté à une pluviométrie imprévisible et répartie inégalement selon les régions, le Maroc fait face à une raréfaction de ses ressources en eau. Différentes alternatives ont été mises en place pour assurer sa sécurité hydrique. Quelle est la place de l'innovation et de la recherche dans la gestion de ces ressources ?



Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement liquide est un secteur vital soumis en permanence à d'importantes mutations sous l'influence notamment des évolutions sociopolitiques, des révolutions technologiques et des pressions économiques. C'est ce qui a amené l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE) à suivre de très près ces mutations. L'Office a ainsi mis en place, entre autres, une activité R&D visant à mieux préparer l'avenir dans le cadre d'une approche de développement durable et d'une gestion optimale des investissements.

L'innovation pour améliorer l'exploitation des infrastructures

« Les orientations stratégiques à l'échelle nationale affichent clairement une prise en charge plus systématique des questions de l'environnement et une orientation vers l'utilisation des énergies renouvelables ce qui s'est traduit par le lancement, entre autres, de la charte de l'environnement et du développement durable et de la loi relative aux énergies renouvelables. Ce contexte offre des conditions favorables au développement de la recherche et des opportunités intéressantes pour les chercheurs marocains », explique Abderrahim El Hafidi,

Directeur général de l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable.

Aussi, durant les quatre dernières années, plusieurs projets ont été réalisés ou initiés en partenariat avec les universités, les écoles d'ingénieurs et les centres de recherche marocains ou étrangers. L'objectif était de proposer des solutions innovantes pour résoudre des problèmes d'exploitation des installations ou encore afin d'en optimiser le fonctionnement.

Ces projets couvrent tout le cycle de l'eau potable et concernent aussi bien l'amélioration des rendements des systèmes d'eau (NRW), l'efficacité énergétique, les systèmes d'assainissement et d'épuration des eaux usées, l'élimination des odeurs dans les stations d'épuration, l'adaptation des systèmes d'eau aux changements climatiques, l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles, la maintenance des équipements ou encore les plans de sécurisation des systèmes d'AEP (Abduction d'Eau Potable).

Les résultats de ces projets ont ainsi permis de rectifier et d'adapter les spécifications techniques des contrats de l'ONEE, d'identifier les causes et les solutions pour des problématiques d'exploitation, de concevoir des guides techniques de procédés innovants... Par ailleurs, afin de tester des procédés développés et étudier leur adaptabilité au contexte marocain, l'ONEE procède à des essais et des tests pilotes sur site au niveau de ses installations.

Des investissements insuffisants

Selon le rapport 2021 des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, les données et les informations relatives aux demandes et aux utilisations sociales, économiques et environnementales des ressources en eau, sont indispensables.

Aujourd'hui, tous ceux qui travaillent dans le secteur appellent à investir davantage dans la recherche et l'innovation afin de faire face au spectre de la pénurie qui menace le Maroc.

Pour les auteurs du rapport, changer, de façon inclusive et véritable, la manière dont est évaluée la valeur de l'eau exige de reconnaître le rôle unique des connaissances locales et autochtones, qui viennent s'ajouter aux connaissances scientifiques ou universitaires traditionnelles. Ils recommandent ainsi d'encourager également les sciences participatives et l'implication de représentants locaux dans la validation des données et des informations sur le terrain. « Davantage d'efforts et d'investissements sont donc nécessaires pour alimenter la chaîne d'approvisionnement en données et en informations, de leur collecte à leur application dans différents secteurs et à différentes échelles, en passant par leur analyse et leur partage », recommandent les auteurs du rapport.

Aujourd'hui, tous ceux qui travaillent dans le secteur appellent ainsi à investir davantage dans la recherche et l'innovation afin de faire face au spectre de la pénurie qui menace le Maroc. « Nous sommes en train de prendre conscience que la société de demain est la société du savoir et que les pays qui n'ont pas développé le savoir et l'innovation vont rester en retrait. Cependant, au Maroc, malgré cette prise de conscience, il n'y a pas assez d'investissement dans la recherche et l'innovation dans le secteur de l'eau. Nous avons l'expertise nécessaire et nous disposons de très bons profils, mais se pose encore le problème du financement. Et c'est là un problème qui n'est pas propre à l'eau », déplore Houria Tazi Sadeq, Docteur d'État en droit, présidente de la Coalition Marocaine pour l'Eau, et Gouverneur au Conseil mondial de l'eau. *

► Dounia Zineb Mseffer

SERVIR
LES INTÉRÊTS DE NOS ADHÉRENTS
Créer et activer de nouveaux réseaux / Faciliter les démarches administratives / Développer la notoriété de nos adhérents

INFORMER
SUR LA RÉALITÉ & LES OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ
Garantir une information objective sur la réalité du marché / Diffuser aux adhérents la bonne information, au bon moment / Appréhender un marché

ACCELERER
VOTRE CROISSANCE
Saisir des opportunités d'affaires / Repérer les secteurs porteurs de croissance / Prospector au Maroc et à l'international / Recruter / Rencontrer les acteurs d'un marché / Bénéficier de formules de foncier avantageuses / Former

PARTAGER
LES EXPERTISES, LES EXPÉRIENCES & LES SUCCÈS
Favoriser les rencontres / Donner la parole aux experts / Faciliter le partage de l'information / Organiser des rendez-vous B to B / Mettre en relation et favoriser le networking / Organiser des salons professionnels et des forums d'affaires incontournables

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC
Téléchargez notre application My CFCIM

CCI FRANCE INTERNATIONAL
CCI International
TEAM FRANCE

« La réutilisation est avantageuse, mais il faut aller vers des technologies moins chères pour que celle-ci soit un atout technique et économique. »



Entretien avec Youssef Benhamou, Directeur général de Benaqua, spécialisée dans la conception, l'installation et l'exploitation des stations de traitement des eaux usées.

Conjoncture : Quelles sont les techniques utilisées pour dépolluer les eaux usées ?

Youssef Benhamou : Dans le traitement des eaux usées, il faut distinguer les eaux usées urbaines qui proviennent des différents usages domestiques de l'eau, essentiellement porteuses de polluants organiques et de graisses, et les eaux usées d'origine industrielles qui peuvent contenir différents polluants en fonction du type d'activité.

En ce qui concerne les eaux usées domestiques, le type de traitement appliqué dans la plupart des cas est un traitement biologique. Il s'agit d'un traitement par bactéries, des micro-organismes qui peuvent dégrader et assimiler une grande partie de la matière organique contenue dans les eaux usées. C'est ce qu'on appelle les boues activées.

Quant aux eaux industrielles, leurs caractéristiques varient d'une industrie à l'autre. Celles-ci peuvent contenir de la matière organique, des polluants toxiques, des solvants, des métaux lourds, des micropolluants organiques, des hydrocarbures... Le procédé de traitement sera donc spécifique pour chaque élément polluant que nous devons éliminer. Dans la majorité des cas, nous utilisons des procédés physico-chimiques, biologiques ou la combinaison des deux en même temps.

À noter qu'aujourd'hui, les eaux usées industrielles présentant des indices de pollution élevés doivent faire l'objet d'un traitement en amont avant d'être rejetées dans les réseaux d'assainissement et rejoindre la station d'épuration des eaux usées de la ville.

Qu'entendons-nous par la réutilisation des eaux usées et quels en sont les possibles usages ?

Suite au traitement d'épuration, nous pouvons rajouter un traitement supplémentaire, dit tertiaire, qui permettra d'obtenir une eau apte à sa réutilisation dans certains usages. La réutilisation des eaux usées consiste donc à traiter les eaux jusqu'aux valeurs requises pour pouvoir les utiliser à nouveau. En d'autres termes, la réutilisation des eaux usées consiste à donner une autre vie aux eaux polluées. Nous procédons, selon les normes établies, à un traitement tertiaire via plusieurs procédés comme la filtration, l'osmose inverse ou la désinfection.

La réutilisation ou le recyclage permet à la fois d'économiser les ressources en amont en les réutilisant, mais aussi de diminuer le volume des rejets pollués. Techniquement et technologiquement, nous pouvons réutiliser des eaux usées épurées autant de fois que l'on souhaite. C'est d'ailleurs le cas des industries qui disposent d'une station d'épuration et de réutilisation des eaux usées en circuit fermé. Les possibles usages des eaux après traitement de réutilisation sont : l'arrosage des espaces verts, le nettoyage, l'usage dans le secteur industriel avec un contrôle des polluants et dans l'agriculture. Cependant, il faut préciser que pour l'irrigation toutes les cultures ne peuvent pas être irriguées avec des eaux réutilisées, car certaines peuvent être affectées par certains polluants qui persistent encore dans les eaux.

Quant à la réutilisation des eaux usées pour un approvisionnement en eau potable, techniquement parlant c'est possible, mais par contre cela n'est pas encore accepté socialement.

Quels sont les principaux problèmes que l'on peut rencontrer quand on parle de réutilisation des eaux usées ?

Aujourd'hui, il existe une forte volonté politique et écologique au Maroc pour le développement de stations d'épuration et de réutilisation des eaux usées. Cependant, le problème réside dans la cherté du traitement, principalement les coûts énergétiques et le prix des réactifs.

Certes, il est possible d'avoir recours aux énergies renouvelables, mais cela ne résout pas le problème du coût élevé de la réutilisation, d'autant plus que tout l'équipement est importé, ce qui augmente également les coûts d'investissement. La réutilisation est avantageuse puisque cela permet de valoriser les ressources en eau, mais il faut aller vers des technologies moins chères pour que celles-ci soient rentables. Aujourd'hui, vu le stress hydrique que connaît le pays, la réutilisation des eaux usées est une nécessité en vue d'assurer la sécurité hydrique au Maroc à long terme.

Selon vous quelle serait la solution pour que la réutilisation des eaux usées soit plus abordable financièrement ?

Le défi aujourd'hui est de trouver des solutions qui rendent ces projets plus rentables afin qu'il y ait un retour sur investissement. Pour cela, il faut investir dans la recherche



« La réutilisation des eaux usées est avantageuse puisque cela permet de valoriser les ressources en eau, mais il faut aller vers des technologies moins chères pour que celles-ci soient rentables. »

scientifique et l'innovation afin de développer des solutions innovantes, adaptées et applicables aux conditions locales, spécifiques à chaque pays, pour que l'on puisse assurer une bonne gestion de l'eau au Maroc sur le long terme.

Nous encourageons aujourd'hui la production industrielle locale, mais il faut également encourager le développement de la filière de l'eau en incitant les entreprises à investir dans ce secteur. N'oublions pas que l'eau la plus chère est celle qu'on ne peut pas acheter. *

► Propos recueillis par Dounia Zineb Mseffer

La réutilisation des eaux usées en chiffres

Le Maroc a déployé des efforts importants pour rattraper le retard accumulé par le passé dans le secteur de l'assainissement à travers le lancement en 2006 du Plan National d'Assainissement Liquide (PNA). Grâce à ce plan, le pays dispose aujourd'hui d'une importante infrastructure d'épuration des eaux usées composée de 153 stations d'épuration des eaux usées urbaines avec une capacité de traitement de 3,4 millions m³/j incluant les émissaires en mer.

Tout récemment, et dans la perspective de promouvoir la réutilisation des eaux usées épurées, un nouveau programme, baptisé « Programme National d'Assainissement Mutualisé (PNAM) », a été mis en place. Il inclut l'assainissement rural et à la réutilisation des eaux usées. À ce jour, 46 projets de réutilisation des eaux usées, organisées et contrôlées ont été réalisés ou sont en cours de réalisation à l'échelle nationale pour différents usages (espaces verts, golfs et agriculture). Le volume d'eau usée épurée mobilisé pour la réutilisation fin 2020 est de l'ordre de 71 Mm³, dont près de 51 % sont dédiés à l'arrosage des golfs et des espaces verts et 17 % à l'industrie (OCP). À l'achèvement de la mise en œuvre des projets en cours de réalisation, le volume d'eau usée épurée mobilisé atteindra les 100 Mm³/an en 2021.

Dans cette même perspective et à plus court terme, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et



L'Irrigation 2020-2027 (PNAEPI 20-27) a fixé comme objectif l'irrigation des 22 golfs existants à partir des eaux usées épurées d'ici 2027. À plus long terme, il est prévu d'accélérer le développement de l'utilisation des eaux non conventionnelles à travers la réutilisation de près de 340 Mm³ d'eau usée épurée et le dessalement de près d'un milliard de m³ d'eau par an, à l'horizon 2050. Ce dispositif sera mis en place graduellement en fonction de l'évolution de la demande en eau et de l'intensité des effets du changement climatique.

SAVE
THE DATE

**Du 6 au 8 juillet 2021
à Casablanca**

MISSION COLLECTIVE
infrastructures
et grands chantiers au Maroc



Réunion d'information



**Rencontre avec les
donneurs d'ordre**



**Programmes
de rendez-vous**

VOTRE CONTACT :
Afraa SAMID
asamid@cfcim.org
+212 (0) 522 43 96 22



Regards d'experts

Des solutions concrètes pour toutes les problématiques qui vous concernent.

Chaque mois dans Conjoncture, retrouvez les précieux conseils de nos experts qui abordent de manière pratique des sujets techniques dans le domaine du juridique, du management, de la communication, des IT, etc.

Vous aussi, rejoignez la communauté des experts de Conjoncture !

Vous êtes adhérent et vous disposez d'une expertise ou d'un savoir-faire reconnu ?

La rubrique « Regards d'experts » vous offre la possibilité de publier vos contributions.

Les contributions à la rubrique « Regards d'experts » sont soumises à l'approbation du Comité de Rédaction de Conjoncture et peuvent faire l'objet d'une adaptation rédactionnelle. Sont exclus les contenus publicitaires et/ou à caractère promotionnel.



Contact : conjoncture@cfcim.org

● **Nouvelles technologies : IOT city**

IOT city : la ville du futur

L'humanité entière est devenue actrice de la révolution technologique en cours et a la possibilité de jouer un rôle dans la construction d'une nouvelle société. Grâce aux télécommunications et au numérique, nous sommes de fait en train d'inventer une nouvelle civilisation. Avec l'apparition des smartphones et des IOT (objets connectés) dans la vie quotidienne de chacun, le champ des possibles a été considérablement ouvert



Laurent Coussonnet
Co-fondateur de YESITIS.
Membre du Club de
Paris des Directeurs de
l'Innovation

En Europe et dans l'ensemble des pays développés, les marchés sont matures et la technologie représente un formidable vecteur de croissance et de performance. En évolution permanente, elle permet d'optimiser la productivité et de créer des besoins pour les usages grand public comme pour ceux des entreprises, et cette tendance s'avère durable.

Les grandes évolutions technologiques sont aujourd'hui dominées par la mobilité et le collaboratif à travers les réseaux sociaux, le big data et l'intelligence artificielle.

L'évolution majeure, c'est le « machine to machine », l'interconnexion d'objets intelligents.

La ville plateforme

Le concept de « smart city » occupe une place croissante dans les agendas des pays. Devenir plus économe, plus efficace ou encore protéger son environnement via le numérique ne sont pas des tendances ou des utopies, mais de réels enjeux pour les villes. À l'échelle mondiale, leur part dans la population totale est passée de 13% en 1990 à +50 % de nos jours.

Des stratégies politiques s'esquissent et des engagements budgétaires sont planifiés pour conduire l'innovation dans des secteurs divers, mais convergents, de l'énergie des bâtiments à la mobilité durable, des énergies renouvelables au design urbain, des capteurs à l'intégration des données, des services de santé ou encore de l'éducation à la sécurité des personnes, avec une réinvention des règles sociales et sociétales.

La ville devient une plateforme, socle d'une offre de services basée sur les

couches d'intelligence au-dessus des gestions de réseaux urbains (eau, gaz, électricité, déplacements) permettant leurs interconnexions (intermodalités) et ouvertes aux acteurs innovants. Cette notion de plateforme permet de décider et d'agir en temps réel.

La ville devient complexe et doit s'adapter à des mutations multiples : défis de la croissance urbaine, consommation de ressources, impact des infrastructures sur les écosystèmes des villes.

Les objets connectés apportent une intelligence disponible et accessible, à tout moment et partout, à une ville auto adaptative, auto réparatrice, apprenante et consistante. Le numérique permet de repenser les systèmes de la ville et donc de repenser la ville en tant que système.

« Le numérique permet de repenser les systèmes de la Ville et donc de repenser la ville en tant que système. Les objets connectés deviennent incontournables. »

Une révolution technologique en cours

La révolution de l'informatique ubiquitaire (tout, partout, tout le temps) offre des possibilités de générer et de communiquer du contenu via internet à partir d'objets qui ne seront plus seulement des smartphones ou des ordinateurs, mais des capteurs, des dispositifs RFID... Le big data permet le développement d'applications à visée analytique, qui traitent les données pour en tirer du sens et donnant, dès lors, à l'intelligence

artificielle des capacités prédictives. Cette combinaison technologique permet de repenser son rapport à la ville.

Mesurer c'est mieux gérer

L'IOT peut être un facteur d'économies à long terme pour les collectivités, y compris sur les infrastructures qui sont de plus en plus adaptées aux usagers. Il offre de nouveaux moyens d'évaluation des politiques publiques : des outils de mesure et d'analyse (à la fois quantitative et qualitative) des finances engagées, de l'utilisation des services par les usagers de la ville...

Le passage au numérique permet aux collectivités d'aller plus loin dans la prise en compte des enjeux sociétaux dans les politiques publiques. Par exemple, le

développement des outils numériques a un formidable impact en matière de développement durable, tout en améliorant la qualité des services aux usagers, en facilitant la mise en relation d'acteurs en réseau et le développement de filières dans les territoires, ou encore en offrant les conditions de la mise en place de l'économie circulaire.

Mieux mesurer sur le terrain permet de prendre de meilleures décisions, étayées et rationnelles.

Un pilotage territorial augmenté

La dernière décennie a connu la généralisation des capteurs sur tous les objets et équipements des territoires. Les objets peuvent ainsi être connectés, reliés par des puces ou une connexion à travers des capteurs et logiciels embarqués qui connectent les données des divers mobiliers urbains, équipements et infrastructures.

Ces données sont récupérées et traitées grâce à une plateforme qui fournit une vision globale sur les flux, personnes et usages au sein des territoires. Au-delà de la précision des données qu'elle délivre, elle est un moyen d'avoir accès à l'information en permanence.

Toutefois, ces capteurs posent la question de l'accessibilité des données générées. Une clause « données » est nécessaire pour que les collectivités gardent la main sur les données des opérateurs et favorisent l'interopérabilité, essentielle à la création de nouveaux services.

La mise en place d'un écosystème territorial dynamique doit donc faire l'objet d'une stratégie définie en amont de ces installations, la collectivité jouant un rôle de pivot en connectant les acteurs de l'écosystème et en mettant à disposition les données qu'elle collecte.

« Connecter pour mieux prédire au travers de données de terrain plus nombreuses et donc plus fiables. »

Pilotage transverse pour décision éclairée

Que faire de toutes ces données brutes collectées ? Opter pour une plateforme de gestion des données qui facilitent la visualisation de celles-ci et l'analyse des services est une option.

La prise de décision est transversale, car elle propose un référentiel unique (même tableau de bord pour tous les agents) et un accès à l'information simplifié grâce au travail de visualisation des données.

Les services peuvent développer des logiques d'« alerting » pour mieux gérer les défaillances et faciliter la maintenance prédictive. Cependant, les conditions de cette évolution sont nombreuses : les systèmes d'information doivent pouvoir se combiner avec les nouvelles solutions numériques et un travail de formation avec les agents doit être engagé de manière continue.

Si la transversalité et l'amélioration des services rendus à la population sont les enjeux principaux, les collectivités se saisissent également de cette opportunité

pour propulser leur territoire comme lieu d'expérimentation citoyenne.

Cette plateforme représente une base de données essentielle pour le fonctionnement de la ville et inaugure un mode de gouvernance plus collaboratif, les habitants ayant pu développer des projets pour leur quartier.

Face aux chaleurs et à la sécheresse, la collectivité doit pouvoir préparer les solutions qu'elle pourra et qu'elle peut d'ores et déjà dérouler en matière d'aménagements urbains et de réduction des vulnérabilités des populations (notamment pour les publics fragiles à l'image des personnes âgées, des enfants et des femmes).

C'est là que les données, leur collecte et leur compréhension entrent en jeu. Pour anticiper le changement climatique, on a besoin de le caractériser. Pour le caractériser, on a besoin de données prédictives - des algorithmes - mais aussi de données en temps réel sur lesquelles s'appuyer pour lancer rapidement des alertes pollen, canicule ou inondations par exemple. *



Le Maroc en retard sur son objectif en matière d'énergies renouvelables

Le Royaume visait une part de 42 % d'énergies renouvelables dans la capacité de production d'électricité en 2020. Le Ministre de l'Énergie Aziz Rabbah veut désormais se concentrer sur le seuil de 52 % en 2030 et assure qu'il sera atteint bien avant.



Les statistiques du bilan 2020 de l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE) ont dévoilé, fin janvier, la part des énergies renouvelables dans la capacité de production électrique du Maroc. Sur les 10 557 MW de capacité installée à fin 2020, 36,8 % sont issus des énergies renouvelables.

Malgré les nombreux projets d'énergie solaire ou éolienne lancés, le Royaume n'est donc pas parvenu à remplir l'objectif qu'il s'était fixé à savoir que la part des énergies renouvelables atteigne 42 % de la capacité de production électrique totale en 2020. Cet horizon avait été déterminé dans la foulée de la stratégie énergétique nationale initiée en 2009 et qui prévoyait pour la première fois d'engager d'ambitieux projets solaires et éoliens.

Invité le 26 mars par la Fondation Links (présidée par l'ancien Ministre des Finances Mohamed Berrada) pour une conférence sur « Les défis de la politique énergétique au Maroc », le Ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement Aziz Rabbah, a reconnu le retard enregistré par le Royaume. « Il y a essentiellement deux facteurs qui l'expliquent », a-t-il indiqué. Le premier, selon le Ministre, serait la croissance de la demande en électricité qui n'a pas été au rendez-vous. « On ne pouvait donc pas continuer à développer des projets », précisait-il.

Le second facteur serait la question du foncier et la problématique de l'expropriation, « qui peut demander beaucoup de temps », a souligné le Ministre. Mais Aziz Rabbah l'assure : « ces deux facteurs ont retardé quelques projets, mais ce sera rattrapé en 2024-2025 ».



Le 22 octobre dernier, un communiqué du Cabinet Royal publié à l'occasion d'une séance de travail dédiée à la stratégie des énergies renouvelables révélait que Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait déjà constaté des défaillances. « Au cours de cette séance, le Souverain a relevé un certain nombre de retards pris dans l'exécution de ce vaste projet et a attiré l'attention sur la nécessité de faire aboutir ce chantier stratégique dans les délais impartis et suivant les meilleures conditions, en agissant avec toute la rigueur requise », relayait le communiqué.

Le mix énergétique reste aujourd'hui dominé par les hydrocarbures, avec une part de 52 % selon un avis du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) consacré à la transition énergétique et publié en juillet 2020. Le Conseil constatait que « [la] stratégie énergétique adoptée en 2009 a permis de consolider de nombreux acquis et doit désormais être revisitée ». Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, près de 64 % de l'électricité produite (qui diffère de la capacité installée) par le Royaume en 2019 était issue du charbon, 11 % de l'éolien, et 11 % du solaire.

L'institution présidée par Ahmed Reda Chami avait aussi critiqué les choix technologiques effectués par la Masen, l'agence publique chargée de développer les projets d'énergies renouvelables. Celle-ci a en partie misé, pour l'énergie solaire,

sur la technologie CSP, jugée trop chère. Le CESE calculait ainsi le déficit des centrales solaires Noor I, II et III à 800 millions de dirhams par an.

Si l'objectif d'élever la part des énergies renouvelables à 42 % de la capacité de production électrique a pris quelques années de retard, le pays a néanmoins réalisé des progrès considérables depuis le lancement en 2009 de la stratégie énergétique nationale.

La part des énergies renouvelables hors hydroélectricité était alors négligeable. Depuis, selon le département d'Aziz Rabbah, ce sont 47 projets d'énergie solaire, éolienne ou hydroélectrique qui ont été lancés pour plus de 50 milliards de dirhams d'investissements.

L'objectif mis en avant est désormais celui d'atteindre 52 % d'énergies renouvelables dans la capacité installée en 2030. Un objectif que Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait dévoilé en 2015 à l'occasion de la COP21 organisée à Paris. « Nous sommes certains, sauf s'il y a des chamboulements de la demande, ou encore si l'hydrogène rentre rapidement dans la donne, que nous serons au plus tard en 2026 au-delà de 52 %, anticipait Aziz Rabbah toujours lors de la conférence de la fondation Links. En 2030, nous serons peut-être même à 64 %, ou autour de 60 % ». *

► Rémy Pigaglio



ECOPARC
Parc Industriel de Berrechid

Initié par



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Économie et des Finances



Ministère de l'Industrie, du Commerce
et de l'Artisanat



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche
et du Développement Rural

**FAITES GRANDIR VOTRE PROJET DANS UN ESPACE
DE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE !**

**Location de terrains et bâtiments industriels
prêts à l'emploi
Tarif de loyer mensuel à partir de 5 dh/m²**

EQUIPEMENTS DE HAUTE QUALITE
SERVICES PRATIQUES
GUICHET UNIQUE

**DISPONIBILITE
IMMEDIATE**

Contact :
Tél. : +212 (0)5 21 88 31 88
E-mail : ecoparc@cfcim.org
Site web : www.ecoparc.ma



Lancement du Cluster GreenH2

Le 18 mars dernier, le Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique ont présidé à Rabat l'Assemblée Générale Constitutive du Cluster GreenH2.

Ce cluster national est dédié à la recherche appliquée, à l'innovation et à la production industrielle dans le domaine de l'hydrogène vert. Selon le communiqué publié par l'IRESN Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Renouvelables (Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Renouvelables), il a vocation à « contribuer à l'émergence d'un écosystème national de l'hydrogène vert compétitif et innovant afin de positionner le Royaume du Maroc comme un hub régional, leader dans la production et l'exportation de l'hydrogène vert et de ses dérivés ». Parmi les membres du Cluster GreenH2 figurent notamment des industries, des universités et des centres de recherche, en particulier les plateformes technologiques incubées par l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) et l'IRESN. Toujours selon le communiqué, outre le renforcement des capacités techniques et technologiques des acteurs nationaux dans le domaine de l'hydrogène vert, le Cluster GreenH2 a



© IRESN

également pour mission d'accompagner la commission nationale en charge de la création d'un cadre réglementaire incitatif en faveur du développement de la filière. Enfin, le cluster contribuera à la promotion de l'hydrogène vert marocain à l'échelle régionale et internationale. *

Un partenariat de Renault, Veolia et Solvay pour le recyclage des batteries

Les entreprises Renault, Veolia et Solvay ont annoncé mi-mars dernier qu'elles unissaient leur force pour créer une alliance dans le domaine du recyclage des batteries de véhicules électriques. « Groupe Renault apporte son savoir-faire dans la gestion du cycle de vie des batteries de véhicules électriques. Solvay, son expertise dans l'extraction et la



© Shutterstock

purification chimiques des métaux des batteries, et Veolia, ses 10 ans d'expérience dans le démantèlement et recyclage de batteries lithium-ion par hydrométallurgie », explique un communiqué de Veolia. Renault rejoint ainsi Veolia et Solvay qui avaient déjà créé un consortium en septembre dernier. Les trois partenaires indiquent vouloir assurer une source d'approvisionnement de métaux stratégiques pour les batteries, tels que le cobalt, le nickel et le lithium. Le procédé utilisé par Solvay et Veolia « contribuera à la réduction de l'empreinte environnementale des futures batteries de véhicules électriques », affirme Renault, alors que les coûts écologique et social de l'extraction des métaux destinés aux batteries sont aujourd'hui très élevés. Une usine pilote doit être créée en France. Ce nouveau partenariat industriel intervient dans un contexte où la part du véhicule électrique dans le marché automobile est en pleine expansion. Cette tendance pousse les industriels du secteur à placer leurs pions en prévision des évolutions technologiques et commerciales de l'automobile. Selon une étude de BloombergNEF relayée par le communiqué de Renault, 116 millions de véhicules électriques pourraient être en circulation en 2030. L'an dernier, Renault avait aussi décidé de rejoindre, sous la pression de l'État, l'alliance de Total et PSA pour la production de batteries électriques, mais ce rapprochement semble au point mort. *

Novartis instaure un congé parental de 14 semaines, y compris pour les pères

Le géant pharmaceutique suisse Novartis a instauré, à partir de cette année, un congé parental de 14 semaines pour ses employés dans le monde entier. Ce congé rémunéré pourra donc concerner les deux parents, homme ou femme. Selon une dépêche de l'agence MAP, la décision s'applique aux employés de Novartis basés au Maroc. « L'arrivée d'un enfant est un moment inoubliable pour tous les parents. Nous souhaitons fêter cet heureux événement avec nos collaborateurs et leur permettre de vivre avec autant d'intensité que possible ces premiers moments avec leur enfant », a déclaré Mourad Benhammacht, Directeur des Ressources humaines Maghreb, cité par un communiqué relayé par la MAP. « En accordant plus de choix et de flexibilité aux deux parents, nous voulons créer une société où l'égalité est la norme », assure encore le responsable. Pour rappel, le Code du travail marocain prévoit un congé maternité minimum de 14 semaines et un congé paternité de trois jours. *



Un guide pour renforcer l'inclusion des femmes dans l'espace public urbain

ONU Femmes et le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville ont publié début mars un guide référentiel « Pour des espaces publics urbains plus accessibles aux femmes et aux filles ». Dans la préface du document, les auteurs rappellent que « [dans] la mesure où la pauvreté urbaine est multidimensionnelle, les femmes, les jeunes et les enfants, en particulier les filles, sont confronté.e.s à des risques particuliers, y compris une vulnérabilité accrue et une plus grande exposition au harcèlement et à la violence ». Le document est destiné aux entreprises et aux autorités chargées de l'aménagement urbain. Les statistiques établies par le Ministère et ONU Femmes montrent de manière édifiante que les femmes et les filles marocaines perçoivent que l'espace public n'est pas adapté à leurs besoins. Le guide a ainsi élaboré de nombreuses orientations qui permettraient de rendre l'espace public urbain plus inclusif, de l'aménagement des trottoirs aux dispositifs pour allaiter, en passant par l'éclairage, les bancs, les jeux pour enfants, les parcs, les équipements sportifs ou encore l'entretien, sans oublier la nécessité d'assurer le suivi de cette approche genrée au niveau des décideurs. « Repenser les infrastructures renforce la sécurité et favorise le sentiment d'appropriation de l'espace et contribue à éliminer les obstacles

qui peuvent limiter l'accès des femmes et des filles aux possibilités offertes par la ville et leur pleine participation à la société », décrivent les auteurs. Le document est disponible sur le site Internet d'ONU Femmes Maroc. *



Rencontre digitale pour le lancement de la Journée Économique d'Essaouira

À l'occasion du lancement de la Journée Économique d'Essaouira, qui se tiendra les 26 et 27 octobre prochains, la CFCIM a organisé le 31 mars dernier une rencontre digitale réunissant différents acteurs institutionnels et économiques de premier plan, activement engagés en faveur du développement de la région.

La rencontre a débuté par le mot de bienvenue de Jean-Pascal Darriet, Président de la CFCIM qui a notamment rappelé l'une des missions fondatrices de la CFCIM : « C'est dans l'ADN de la CFCIM, c'est dans sa raison d'être que de veiller au rapprochement économique des régions françaises et marocaines et d'accompagner le développement des relations d'affaires entre les deux pays avec l'ambition d'un prolongement vers l'Afrique. Cette journée est placée sous le signe de la redynamisation des relations économiques et culturelles entre Essaouira et La Rochelle qui sont jumelées depuis 2000. »

André Azoulay, Président d'honneur de la Fondation Essaouira Mogador et Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a ensuite mis en avant les différents atouts de la région d'Essaouira, en particulier un écosystème naturel préservé : « L'écologie sera au cœur des décisions des investisseurs de demain et Essaouira, de ce point de vue-là, peut prétendre en toute légitimité jouer dans la cour des meilleurs. » Il a également souligné l'important potentiel en matière d'énergies renouvelables (éolien, mais aussi solaire) ainsi que dans le domaine de l'agriculture biologique, de la pêche et de l'industrie navale. André Azoulay a en outre insisté sur le rayonnement de la marque Essaouira à l'international : « Selon des études, la marque Essaouira - Mogador est l'une des plus connues dans le monde lorsque l'on parle du Maroc. Une marque vaut très cher, elle est au cœur des réussites et des grandes performances financières. Ce label Essaouira est significatif, il parle toutes les langues, il est sur tous les continents et surtout il est légitime ».

Dans son allocution, Adil El Maliki, Gouverneur de la Province d'Essaouira, a pour sa part présenté les projets phares de la région, prévus dans les plans d'aménagement et de développement d'Essaouira, en particulier « le programme



de réhabilitation de la médina qui lui permettra d'être le cœur du rayonnement de la ville et de la province à l'international », la Cité des Arts et de la Culture et l'Université Internationale d'Essaouira dont les études sont en cours. Le Gouverneur a aussi annoncé une restructuration de l'offre de formation, initiale et professionnelle, en vue de créer un pôle d'enseignement. La Province compte en outre développer l'ensemble de la chaîne de valeur autour de l'arganier (industrie cosmétique, tourisme...).

Ce fut ensuite au tour de Zouhair Jibraili, Consul Général du Maroc à Bordeaux, d'intervenir. Il est notamment salué le renforcement du positionnement du Maroc en tant que terre d'investissement et a également rappelé l'importance du jumelage entre Essaouira et La Rochelle : « Il y a plus de 20 ans, les villes d'Essaouira et de La Rochelle ont décidé d'institutionnaliser leur coopération décentralisée dans le cadre d'un jumelage. Dans ce sens, il convient de souligner l'importance capitale de la coopération décentralisée dans le paysage des formes de coopération entre le Maroc et la France. (...) Essaouira et La Rochelle sont deux villes qui se ressemblent

sur plusieurs aspects et qui se complètent sur d'autres. Ces similarités font du jumelage entre ces deux villes une évidence. (...) Le jumelage s'est fortifié par des conventions, des activités périodiques, des échanges et des actions ponctuelles tout au long des 20 dernières années ». Le Consul a ensuite appelé à la redynamisation de ce jumelage à travers la reconduction des précédents accords et à l'intégration de nouveaux axes de coopération.

La rencontre s'est poursuivie par l'intervention de Philippe Casenave, Consul général de France à Marrakech : « Le Maroc peut compter sur l'appui indéfectible de ses différents partenaires, en particulier de la France, qui sont très engagés dans la région de Marrakech-Safi et tout particulièrement sur la Province d'Essaouira notamment grâce à l'action du réseau français. » Le Consul a aussi évoqué le développement de l'école française d'Essaouira en ligne avec les standards internationaux : « Le fait de bénéficier d'une école française internationale attractive constitue un facteur supplémentaire pour attirer les talents étrangers et qui s'inscrit en totale complémentarité avec l'action déjà menée par les autorités locales ».

La première partie de la rencontre digitale a été clôturée par l'intervention du Docteur Daniel Rouach, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Israël-France (CCIIF), qui a notamment analysé l'évolution des échanges entre Israël et le Maroc : « Les relations entre le Maroc et Israël tournent autour de 50 millions de dollars. C'est le chiffre officiel qui est faux : il faut multiplier ce montant par deux ou par trois. Je suis persuadé que ces relations vont être à l'avenir en très bonne voie ». Dans le cadre de ses actions, la CCIIF étudie par ailleurs les exemples de projets de coopération réussis au Maroc : « Nous repérons ce qui existe déjà et aussi quels sont les domaines clés de complémentarité technologique entre Israël et le Maroc. » Daniel Rouach a en outre annoncé la venue d'une délégation israélienne à l'occasion de la Journée Économique d'Essaouira.

D'importantes opportunités d'investissement à explorer

Dans la seconde partie de la rencontre, Hicham Boudraa, Directeur Général de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE), a effectué une présentation sur le climat des affaires au Maroc. « Les indicateurs de contrôle risque montrent que le Maroc est un pays à faible risque que ce soit sur l'aspect personnel ou économique. (...) Entre 2015 et 2019, le Royaume a réussi à stabiliser sa situation économique avec une croissance de 3 % en moyenne, une inflation maîtrisée et un taux de chômage qui est stable », explique-t-il.

Le DG de l'AMDIE a par ailleurs indiqué que le Maroc est considéré comme une destination « best cost » c'est-à-dire qu'il offre, par rapport à la concurrence, un excellent rapport entre les compétences de ses ressources humaines et le coût. Un autre enjeu majeur dans les années à venir est la décarbonation : « La chose la plus importante dont dispose Essaouira aujourd'hui c'est sa position en tant que hub vert », souligne Hicham Boudraa. Le positionnement du Maroc sur l'industrie verte lui permettrait ainsi de « gagner énormément en com-



pétitivité » dans un contexte où de nouvelles réglementations internationales voient le jour et que le consommateur est de plus en plus sensible aux questions environnementales.

La rencontre digitale s'est ensuite terminée par l'exposé de Yassine Mssefer, Directeur du Centre Régional d'Investissement (CRI) de Marrakech-Safi. Après avoir détaillé les nouvelles missions et prérogatives des CRI suite à la récente réforme, il a notamment déclaré : « aujourd'hui notre objectif et notre mission est d'accompagner l'investisseur au-delà de son projet, en tout cas une fois que le projet est réalisé et opérationnel, dans ce que l'on appelle l'"after-care". » Une nouvelle antenne du CRI a d'ailleurs été inaugurée fin 2020 à Essaouira.

Le Directeur du CRI a ensuite présenté quelques chiffres clés ainsi que les projets phares de la ville tels que la Cité des Arts, l'Université Internationale d'Essaouira, l'École des Beaux-Arts, la Zone d'activité économique de Douar Laarab ou encore la Zone Touristique de Sidi Kaouki dont l'appel à projets sera lancé très prochainement.

« Au niveau du CRI de Marrakech-Safi et en partenariat avec les partenaires locaux territoriaux et régionaux, nous sommes en train de développer des écosystèmes d'avenir ». Trois écosystèmes en lien avec les filières et compétences traditionnelles de la ville ont été ainsi identifiés : celui des industries culturelles et créatives, celui de l'écotourisme et de la mobilité durable, et enfin celui relatif aux plantes médicinales et à la cosmétologie. Après avoir remercié les différents intervenants, le modérateur de la rencontre, Khalid Idrissi Kaitouni, Directeur des Relations Institutionnelles de la CFCIM, a donné rendez-vous à l'assistance pour la Journée Économique d'Essaouira qui se tiendra les 26 et 27 octobre prochains. *

► Contact :
Khalid Idrissi Kaitouni
kidrissi@cfcim.org
+212 (0) 5 22 43 96 04

Siham Moussaoui
smoussaoui@cfcim.org
+212 (0) 5 22 43 96 38

Visite du Président de la CFCIM à Agadir

Le Président de la CFCIM, Jean-Pascal Darriet, a effectué une visite à Agadir le 25 mars dernier. Accompagné d'une délégation, il a notamment rencontré les autorités locales de la région ainsi que la communauté d'adhérents. Retour en images sur les principaux temps forts de la visite qui s'est conclue par une rencontre avec des membres des Délégations Régionales d'Agadir, de Dakhla et de Laâyoune.



Rencontre avec les autorités au siège de la Wilaya à Agadir.

© CFCIM



Ahmed Hajji, Wali de la Région de Souss-Massa et Gouverneur de la préfecture d'Agadir.

© CFCIM



Ahmed Hajji, Wali de la Région de Souss-Massa et Gouverneur de la préfecture d'Agadir.

© CFCIM



Brahim Hafidi, Président de la région Souss Massa.

© CFCIM



Mohamed El Mouden, Président de l'association Initiative Souss-Massa.

© CFCIM



Marouane Abdelati, Directeur Général du Centre Régional d'Investissement d'Agadir.

© CFCIM



Remise des certificats aux lauréats des 11^e et 12^e promotions de la formation médiation

Le 23 mars dernier, s'est déroulée la cérémonie de remise des certificats aux lauréats des 11^e et 12^e promotion de la formation à la médiation commerciale inter-entreprises, un cycle proposé par le Centre de Médiation pour l'Entreprise (CME) de la CFCIM. Pour rappel, cette formation, animée par des médiateurs agréés par le CME et le CMAP, s'adresse aux professionnels issus du monde économique et du monde juridique. L'objectif est de les aider à acquérir les compétences clés nécessaires à la maîtrise du processus de médiation et de résolution amiable des conflits commerciaux.

L'actualité était particulièrement riche pour le CME, car la même semaine avaient également lieu la dernière session de formation de la 13^e promotion ainsi que le concours international de la médiation auquel ont participé deux étudiants de l'ESA Casablanca. *



Réunion d'information sur le remboursement de TVA

Afin de faire le point sur le remboursement escompté de la TVA et le mode opératoire de l'affacturage, la CFCIM a organisé le 18 mars dernier une réunion d'information. La rencontre s'est déroulée en présentiel (places limitées dans le respect des règles sanitaires) et retransmise en direct via la plateforme My CFCIM. Elle a été animée par Mohammed Fdil, Fiscaliste et ancien Secrétaire Général de la Commission Nationale de Recours Fiscal (CNRF), Mohamed Kach Kach, Conseiller fiscal et ex-chef de Brigade de Vérification, Abdelaziz Arji, Expert-comptable, Auditeur, Commissaire aux comptes, fondateur du cabinet Eurodefi-Audit, Elmehti Hammoucha, Responsable factoring et leasing de CIH Bank et Nesrine Roudane, Présidente de la Commission Juridique et Fiscale de la CFCIM et Managing Partner chez Roudane & Partners Law Firm. *



Réunion d'information sur les opportunités d'affaires au Maroc

Dans le cadre du Business Booster Forum organisé par CCI France International, la CFCIM a organisé le 11 mars dernier une réunion d'information en ligne portant sur le thème « Comment se positionner sur les secteurs émergents et profiter du climat des affaires favorable ? ». La rencontre a été animée par Selma Bennis, Directrice du pôle impulsion économique et offre territoriale au Centre Régional d'Investissement (CRI) de Casablanca-Settat, Ali Seddiki, Directeur Général de l'Industrie au sein du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique, Khalid Idrissi Kaitouni, Directeur de l'Appui aux Investisseurs et à la Création d'Entreprise de la CFCIM, Faïza Hachkar, Pilote Team France Export et Responsable du bureau

de la CFCIM en France, et Mounir Benyahya, Directeur des parcs industriels de la CFCIM. *



Réunion d'information sur le régime du dirigeant salarié dans la SA

La CFCIM a organisé le 9 mars dernier une réunion d'information portant sur le thème « Analyse juridique, fiscale et jurisprudentielle du régime du dirigeant salarié dans la Société Anonyme ». Retransmise via la plateforme My CFCIM, la rencontre a été animée par Nawal Ghaouti, Avocat près la Cour de Cassation, et Issam El Maguiri, Expert-Comptable, Managing partner à El Maguiri Associés - Russell Bedford International. Elle a été modérée par Bennaceur Bousetta, Expert-comptable, Managing partner du cabinet BBO & Partners. *



Réunion d'information sur l'égalité des genres et la gouvernance au féminin

Partout dans le monde, malgré les lois et les politiques en faveur de l'égalité des genres, les femmes continuent de se heurter à un plafond de verre dans leur carrière. Aujourd'hui, elles restent généralement absentes des organes de gouvernance des grandes entreprises et leur salaire demeure toujours inférieur à celui de leurs homologues masculins. Afin de faire le point sur le sujet, la CFCIM a organisé en partenariat avec l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc (AFEM) une réunion d'information sur le thème « Féminisation des organes de gouvernance et égalité des rémunérations en entreprise ». La rencontre s'est tenue le 30 mars dernier en présentiel au siège de la CFCIM et en distanciel via la plateforme MyCFCIM.

Elle a été animée par Caroline Codsi, présidente et fondatrice de l'Association « La Gouvernance au Féminin », Leila Doukali, Présidente de l'AFEM, Janie Letrot, Secrétaire général et membre du conseil d'administration du Club des Femmes Administrateurs d'entreprises au Maroc (CFA),



Nesrine Roudane, Présidente de la Commission Juridique et Fiscale de la CFCIM, Avocate au barreau de Casablanca – Roudane & Partners Law Firm. Elle a été modérée par Raja Bensaoud, enseignante Master et MBA Grandes Écoles. *

Service recouvrement

D Afin de vous aider à faire face aux impayés, de plus en plus fréquents depuis la crise sanitaire, la CFCIM met à votre disposition des services d'accompagnement pour le recouvrement de vos créances à l'amiable. Ce service offre notamment l'avantage de gagner du temps, de réduire les frais liés au recouvrement, d'éviter le contentieux judiciaire et de préserver ainsi les relations commerciale avec votre client. Un interlocuteur unique, spécialiste du recouvrement amiable et de la négociation, se charge du dossier jusqu'à l'encaissement ou la mise en place d'un échéancier rigoureux de paiement. *

► Contact :

Aziza Afane - aafane@cfcim.org
(+212) (0) 522 43 96 40



La CFCIM participe à un colloque digital sur les systèmes d'information géographique

Le 23 mars dernier, dans le cadre de la Team France Export, la CFCIM a participé au « Colloque Digital Système d'information Géographique - Afrique francophone » organisé en ligne par Business France, avec le soutien du Club international de l'Association française pour l'information géographique (Afigéo).

L'objectif de cette rencontre digitale était de permettre aux entreprises françaises opérant dans le domaine des SIG (systèmes d'information géographique) et du spatial de poursuivre ou d'initier leur déploiement à l'export au Maghreb et en Afrique Francophone autour d'un programme collectif et individuel. Le colloque s'est ainsi déroulé pendant trois jours et a permis de mettre en relation des participants connectés à partir du Maroc, de Tunisie, de Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Sénégal et d'Égypte.

Dans ce cadre, la CFCIM a eu le plaisir d'accueillir notamment le Ministère marocain de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, le Département de l'Environnement, le Centre Royal de Télédétection Spatiale et la société ETAFAT. *



Au premier plan Ahmed Benlakhdim et Aïssam El Khlifi, respectivement Directeur de la Géologie et Chef de la Division des Infrastructures Géologiques au sein du Ministère marocain de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement. Au second plan : Houssine Oussahi, Chargé de Filière Tech & Services Pôle CFCIM - Team France Export.

© CFCIM

Séminaire digital inwi sur le travail collaboratif

Dans le cadre des « Rencontres Entreprises » autour de la transformation digitale, inwi et la CFCIM ont organisé le 30 mars dernier un webinar portant sur le thème « Repenser le travail collaboratif avec la solution de messagerie souveraine de inwi Business ». Modérée par Faïçal Tadlaoui, la rencontre a été animée par différents experts : Karine Couvreur, Responsable Commerciale EMEA chez Zimbra et Hicham Arbah, Chef de Produit Cloud au sein de la Direction Cloud et Cyber Sécurité d'inwi. *

En partenariat avec
**CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC**

Participez à notre webinar
le **30/03** animé par
Faïçal Tadlaoui

**Repenser le travail
collaboratif
avec la solution
de messagerie
souveraine**

**inwi
BUSINESS**

Les rencontres
entreprises de inwi
entreprises.inwi.ma

La CFCIM lance un nouveau programme dédié aux primo entrepreneurs

La CFCIM lance un appel à candidatures pour les entrepreneurs créant leur première société en vue de leur permettre de bénéficier d'un programme d'accompagnement d'une durée de trois ans, dédié à la phase de post-crédation.

L'objectif de ce programme est d'aider le primo-entrepreneur à monter en compétences et à construire des outils pertinents pour favoriser la pérennité de son activité. Il vise également à lui permettre d'acquérir une certaine autonomie ainsi que les bons réflexes pour une transition réussie à l'issue de l'accompagnement. Le programme primo entrepreneurs inclut différents volets tels que le networking, le tutorat ou encore l'apprentissage entre pairs. Pour participer, les candidats doivent être en phase de démarrage d'activité, exercer dans la préfecture de Casablanca, être titulaires d'un diplôme bac+2 et, enfin, disposer d'un accord pour un financement bancaire ou de fonds propres d'un montant compris entre 500 000 et 2 000 000 dirhams.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le vendredi 30 avril 2021 à l'adresse : nboujloud@cfcim.org. *



► Contact :

Naima Boujloud

(+212) (0) 522 43 29 82

E-mail : nboujloud@cfcim.org

Kluster CFCIM : Zen Network, l'expert des solutions d'automatisation et de supervision dans le domaine des télécoms et de l'industrie

Parmi les startups incubées au sein du Kluster CFCIM, il y a Zen Network une entreprise innovante qui développe une large gamme de solutions d'automatisation et de supervision pour divers métiers dans le domaine des télécoms et de l'industrie. Outre cette expertise, la startup propose des services de développement et migration cloud pour ses clients via son partenariat AWS.
www.zen-networks.ma



Le Kluster CFCIM organise un rencontre avec des partenaires

LE 12 MARS DERNIER S'EST TENU UN COMITÉ DES PARTENAIRES DU KLUSTER CFCIM, notamment la BMCI et Tectra. La rencontre a été suivie par d'un déjeuner avec les startups incubées au sein du Kluster. *

FAITES GRANDIR VOTRE PROJET DANS UN ESPACE DE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE !

Location de terrains et bâtiments industriels
prêts à l'emploi

Tarif de loyer mensuel à partir de 5 dh/m²

- ✓ EQUIPEMENTS DE HAUTE QUALITE
- ✓ SERVICES PRATIQUES
- ✓ GUICHET UNIQUE

DISPONIBILITE
IMMEDIATE



Contact :

Tél. : +212 (0)5 21 88 31 88

E-mail : ecoparc@cfcim.org

Site web : www.ecoparc.ma

31^e cérémonie de remise des diplômes de l'ESA Casablanca

C'est une cérémonie un peu particulière qui s'est déroulée cette année sur le Campus de formation de la CFCIM. Dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire, l'ESA Casablanca a célébré le 13 mars dernier les lauréats de sa 31^e promotion parrainée par Bernard Muselet, Président du Directoire de Crédit du Maroc. La cérémonie a été organisée de manière à respecter la tradition tout en suivant l'ensemble des règles sanitaires. Félicitations à nos jeunes diplômés ! Nous leur souhaitons bonne chance dans la suite de leur parcours. *



25^e édition du Forum des Métiers de l'ESA Casablanca

Le 24 mars dernier a été donné le coup d'envoi de la 25^e édition du Forum des Métiers de l'ESA Casablanca. Cette année, l'événement 100 % digital qui s'est déroulé via la plateforme My CFCIM, sera maintenu en ligne pendant plusieurs mois afin de permettre aux candidats et recruteurs de bénéficier en continu des différentes fonctionnalités. Grâce à la plateforme, ils ont notamment la possibilité d'échanger en direct via le chat ou encore de participer à des entretiens en ligne. Une e-banque de CV a également été mise à disposition des recruteurs afin de les aider à trouver les profils les plus intéressants. Les étudiants et jeunes diplômés peuvent ainsi y déposer leur CV et leur candidature tandis que les entreprises partenaires ont la possibilité de diffuser sur la plateforme toutes leurs offres d'emploi et de stage.

Cette journée d'inauguration a remporté un franc succès : 224 étudiants et 39 entreprises se sont connectés sur la plateforme. *



Cycles et Séminaires CEFOR Entreprises

2^{ème} trimestre : Avril-Mai 2021



Thèmes et objectifs	Date de démarrage et durée	Planning
Séminaire : Réglementation internationale pour l'export et la logistique Maîtriser la chaîne logistique, choisir ses Incoterms en cohérence avec le transport, la douane et les paiements, s'approprier le CDU, déterminer l'origine des produits, appréhender les opérations de dédouanement, sécuriser ses opérations triangulaires.	Jeudi 29 avril 2021 (2 jours)	Jeudi 29 & vendredi 30 avril 2021
Séminaire : Accompagner son équipe dans le changement - Identifier les points clés d'un accompagnement du changement. - Piloter la dimension humaine du changement. - Anticiper et faire face aux situations clés et critiques. - Construire et mettre en oeuvre un plan d'accompagnement managérial. - Elaborer une vision partagée et obtenir l'adhésion et la participation des équipes aux transformations.	Jeudi 29 avril 2021 (2 Jours)	Jeudi 29 & vendredi 30 avril 2021
Séminaire : Manager les situations de stress - Appliquer sa stratégie de gestion du stress dans la durée. - Mieux gérer ses émotions en situations de stress. - Faire appel à ses ressources individuelles. - Récupérer rapidement.	Mardi 4 mai 2021 (2 jours)	Mardi 4 & mercredi 5 mai 2021
Séminaire : Communication interne et efficacité organisationnelle - Définir les meilleurs outils de communication : - Auditer la communication interne de l'entreprise. - Identifier les nouveaux enjeux de communication interne. - Concevoir le plan de communication et les programmes d'action. - Maîtriser les outils de communication pour motiver en interne.	Jeudi 6 mai 2021 (2 jours)	Jeudi 6 & vendredi 7 mai 2021
Séminaire Communication et relation client Savoir reconnaître les sept types de clients et utiliser les bonnes stratégies de communication pour les rejoindre et les influencer positivement.	Mercredi 19 mai 2021 (2 jours)	Mercredi 19 & jeudi 20 mai 2021
Séminaire : Diriger autrement, développer son potentiel de leadership - Saisir les distinctions entre le pouvoir, l'influence, l'autorité et le leadership. - Connaître son profil de leadership selon différents modèles. - Identifier les forces et les limites des différents profils.	Jeudi 20 mai 2021 (2 jours)	Jeudi 20 & vendredi 21 mai 2021
Cycle Professionnalisant (1^{re} édition) Assistante de direction - Comprendre le rôle de l'assistant(e) de direction au sein de l'entreprise. - Comprendre le processus de la communication et comment le développer, Discuter les méthodes pour supporter le manager. - Lire les messages par le langage verbal et corporel.	Samedi 22 mai 2021 (5 jours)	5 samedis suivis
Séminaire : Prise de parole en public - Surmonter son trac et savoir prendre la parole à l'improviste. - Exprimer intelligiblement ses idées et gérer son temps d'intervention. - Améliorer son élocution : gagner en clarté et se focaliser sur son auditoire. - Utiliser des techniques efficaces de présentation. - Adopter le comportement adéquat lors des échanges. - S'affirmer durant ses prises de parole.	Mercredi 26 mai 2021 (2 jours)	Mercredi 26 & jeudi 27 mai 2021
Séminaire : Intervention en situation de crise - Comprendre les enjeux liés à l'intervention de crise. - Développer un processus d'intervention de crise adapté à divers contextes. - Evaluer la gravité d'une crise et d'adapter l'intervention en conséquence.	Jeudi 27 mai 2021 (2 jours)	Jeudi 27 & vendredi 28 mai 2021
Cycle : Technique de communication et d'expression en Anglais Pouvoir s'exprimer avec aisance en anglais lors de réunions, de présentations, ou dans le cadre des échanges avec des interlocuteurs anglophones.	Samedi 29 mai 2021 40 heures	5 samedis suivis
Cycle professionnalisant : (20^e édition) Métier Formateur - S'approprier les méthodes d'ingénierie et se positionner comme consultant auprès des donneurs d'ordres. - Maîtriser les techniques et outils pour concevoir un support pédagogique facilitant l'apprentissage et l'acquisition de compétences.	Samedi 29 mai 2021 (5 jours)	5 samedis suivis
Séminaire : Agroalimentaire signe de qualité, conditionnement, marketing - Signe de qualité, conditionnement, marketing. - Initier le participant à la mise en marché d'un produit ou service agricole. - Acquérir les notions de qualité et les habiletés pour être apte à organiser la promotion des produits agricoles.		18 mai 2021
Séminaire : La consommation alimentaire et ses évolutions - Évolutions des consommations. - Pratiques alimentaires et recommandations nutritionnelles.		25 mai 2021
Séminaire : Management commerce et distribution en agroalimentaire Acquisition des avancées conceptuelles et technologiques les plus récentes en matière de commerce, de distribution en Agroalimentaire et plus précisément son côté analyse et maîtrise des risques.		15 juin 2021

Ces formations sont toutes déclinables en version intra-entreprise pour le compte spécifique de votre société. Pour toute information complémentaire concernant les conditions d'inscription, tarifs et modalités de remboursement par l'OPFPT, merci de bien vouloir contacter :

Rédouane Allam, 06 67 03 03 25, rallam@cfcm.org
 Salma Litim, 05 22 34 55 98, 05 22 35 02 12, slitim@cfcm.org
 Naima Bouloud, 05 22 34 55 92-05 22 35 02 12, nbouloud@cfcm.org

Les Délégations Régionales de la CFCIM à Laâyoune, Meknès et Agadir célèbrent la Journée internationale des droits des femmes

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars dernier, les Délégations Régionales de la CFCIM à Laâyoune, Agadir et Meknès ont organisé des rencontres avec des femmes chefs d'entreprise. Retour en images sur ces moments riches en partage.



Dîner networking à l'hôtel Al Massira à Laâyoune.



Déjeuner à Agadir.



Rencontre à l'Institut français de Meknès en présence de la Consule générale de France, Véronique Dan.



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC



SERVIR



INFORMER



ACCÉLÉRER



PARTAGER



LA CFCIM, VOTRE BUSINESS PARTNER !

À Fès, la CFCIM organise une rencontre avec la CNSS

Le 25 mars dernier, la Délégation Régionale de la CFCIM à Fès a organisé à l'hôtel les Mérinides une réunion de travail portant sur le thème « La CNSS, ses services et ses nouveaux projets ». La rencontre qui s'est déroulée en présence notamment de Mohamed El Azhar, Directeur Régional de la CNSS Fès-Saïss et de Pascal Capdevielle, Délégué Régional de la CFCIM. *



La CFCIM organise un déjeuner networking à Meknès

Le 1^{er} avril dernier, la Délégation Régionale de la CFCIM à Meknès a organisé un déjeuner networking à l'Institut français. À cette occasion, l'équipe de la délégation a notamment présenté aux participants les fonctionnalités de la plateforme My CFCIM. *



À Tanger, réunion d'information sur les conventions d'investissement



Les conventions d'investissement permettent de formaliser les modalités de prise de participation d'un investisseur dans le capital d'une société. Or, si certains éléments font défaut, la convention peut être considérée, en cas de litige, comme nulle par le tribunal. D'où l'importance de bien préparer l'opération en amont pour protéger efficacement toutes les parties. Afin de faire le point sur le sujet, la Délégation Régionale de la CFCIM à Tanger a organisé le 31 mars dernier, à l'hôtel Kenzi Solazur, une réunion d'information sur le thème : « Les conventions d'investissement : un levier juridique pour un meilleur climat des affaires au Maroc ». La rencontre qui a été retransmise en direct via la plateforme My CFCIM a été animée par Hind Tazi, Avocate d'affaires membre de l'Ordre des Avocats de Tanger. *

Déjeuner networking à Tanger

La Délégation Régionale de la CFCIM a organisé le 18 mars dernier un déjeuner networking en présence notamment du Consul général de France à Tanger, Sylvain Berger, et des Délégués Régionaux de la CFCIM, Benoit Vaillant (Tanger) et Claude Fraissinet (Dakhla). *





CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

My CFCIM

Votre communauté d'affaires à portée de main

Disponible sur votre mobile store



Téléchargez sur
App Store



Téléchargez sur
Google Play



Interview de Brahim Chamar, Directeur Général Délégué de Fenie Brossette



Quel est votre regard sur la situation économique actuelle au Maroc ?

La pandémie de la Covid-19 a certainement impacté toutes les économies du monde en 2020 avec des rétractions dépassant les 10 % dans les économies avancées. Au Maroc cette crise sanitaire a aussi frappé tous les secteurs de l'économie et à différents niveaux. Les mesures sanitaires adoptées, qui sont nécessaires à la limitation de la propagation du virus, notamment le confinement, ont considérablement impacté l'économie nationale au travers d'une contraction de la demande et une augmentation forte du chômage.

Il faut tout de même souligner que les répercussions sociales de cette crise ont été immédiatement contenues grâce à des mesures d'urgence fortes et efficaces qui illustrent la bonne gestion notamment :

- l'accompagnement des entreprises en soulageant leur trésorerie au travers des crédits Relance et Damane Oxygène ;
- la mise en place des indemnités chômage ;
- la mise en place d'une aide pour subvenir aux besoins des foyers les plus précaires.

Au-delà de ces mesures urgentes, le Maroc a également conçu des plans de relance dont l'ambition est d'accélérer l'avancée du pays sur le chemin du progrès social et du développement économique. Citons notamment le projet d'élargissement de la couverture sociale à tous les Marocains ainsi que la création du Fond Mohammed VI, levier de renforcement des capitaux des entreprises et de contribution aux grands projets d'investissement.

De quelle manière votre entreprise a-t-elle fait face à l'impact de la crise sanitaire ?

La pandémie a exposé les entreprises à des degrés différents selon leur nature et le secteur dans lequel ils opèrent. Au niveau de Fenie Brossette, grâce à la mobilisation de toutes nos équipes, nous avons pu nous adapter rapidement pour faire face aux défis opérationnels et financiers qui se sont dressés sur notre route. Ainsi, nous avons donné la priorité à la protection et au bien-être de nos collaborateurs et de nos différents partenaires en mettant en place les moyens nécessaires pour nous conformer à l'ensemble des règles sanitaires imposées par les autorités. Ceci, tout en maintenant la continuité de la production et la réalisation de nos projets, voire, dans certains cas spécifiques, en accélérant et augmentant la cadence de nos livraisons pour les clients qui opèrent dans certains secteurs stratégiques.

Sur ce registre, je précise que Fenie Brossette, forte de l'engagement et l'expertise reconnue de ses femmes et de ses hommes ainsi que de ses 90 ans d'existence, a démontré toute sa résilience et sa capacité à sortir de cette crise encore plus forte.



Quels sont vos projets et perspectives ?

Fenie Brossette est une société qui opère sur plusieurs secteurs d'activité et qui a, au fil des années, toujours su accompagner et participer aux grands projets de développement du Royaume. C'est dans cette perspective que s'inscrivent nos nouveaux projets de développement. En effet, conformément aux orientations stratégiques du pays ainsi qu'aux différents programmes de développement lancés dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'eau (Programme Prioritaire National d'Approvisionnement en Eau Potable et en irrigation 2020-2027), l'entreprise a décidé d'investir et de compléter son offre dans ces deux domaines avec l'intégration de nouvelles solutions dans les créneaux de l'énergie solaire photovoltaïque et du traitement de l'eau.

Nous sommes également mobilisés pour proposer à nos clients partenaires une offre digitale permettant de réaliser des achats au travers d'une marketplace dont le lancement est prévu courant de cette année. *

À propos de Fenie Brossette

Acteur majeur sur le marché marocain et reconnu dans le secteur des travaux publics, de l'industrie et du bâtiment la société Fenie Brossette est présente depuis plus de 90 ans au service des grands projets du Royaume. Entreprise leader dans son secteur d'activité, elle est spécialisée dans l'importation et la distribution d'équipements, de produits et de services de qualité.

Le Coin des Adhérents

Bienvenue à nos nouveaux adhérents Premium !

La CFCIM a le plaisir d'accueillir de nouveaux membres parmi ses adhérents Premium. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre communauté d'affaires.



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

Demandes d'emploi

1/ Jeune homme - Diplômé en Sciences Humaine et Sociales (France) / Double culture / Plein de ressources / Cherche poste en DRH, audit, recrutement / Demeure disponible et fiable.

2/ Femme avec plus de 15 années d'expérience en management et ressources humaines et prête à relever de nouveaux défis / Diplômée d'une école de commerce internationale française et certification en conseil et organisation et en management du changement / Expérience au sein d'entreprises françaises et internationales ainsi qu'en

tant qu'entrepreneur / Principales compétences dans le management, la formation, le conseil, le recrutement et les RH / Personne avec un réel leadership et empathique, motivée à faire grandir les équipes / Français (langue maternelle) anglais (professionnel), allemand et espagnol / Ouverte à des postes qui nécessitent des accompagnements sur terrain et à des déplacements.

3/ Cadre / Plus de 20 ans d'expérience à l'international / Services d'accompagnement dans votre développement (poste de direction, réorganisation, commercial...) / Mobile pour des missions de courtes durées.

4/ Cadre/ 28 ans / Diplômé de l'ENSEE-HT et TBS / Expériences multiples dont au sein de grands groupes / Recherche opportunité en Génie Électrique / Automatique / Finance - Gestion de compte. Volontaire et motivé.

5/ Chef cuisinier diplômé de France avec plus de 20 ans d'expérience notamment dans de grands établissements en France, en Afrique et au Maroc / Obtention de prix au Maroc / Buffets VIP / Cherche poste - Ouvert à toutes proposition.

► **Siham Hassini**

Tél : 06 68 42 17 85

shassini@cfcim.org

siham.hassini@diplomatie.gouv.fr

Contacts CFCIM

Service Adhésions

► Séloua El Maataoui
Tél. : 05 22 43 96 11
selmaataoui@cfcim.org

► Wafaâ Laachir
Tél. : 05 22 43 96 48
wlaachir@cfcim.org

► Karim Batata
Tél. : 05 22 43 96 12
kbatata@cfcim.org

Déplacements Professionnels

► Loubna Marill
Tél. : 05 22 43 96 47
lmarill@cfcim.org
► Chantal Maurel
Tél. : 05 22 43 96 17
cmaurel@cfcim.org

Promotion des Services de la CFCIM

► Fatima-Ezzahra Jamil
Tél. : 05 22 43 29 80
fejamil@cfcim.org

Service Emploi

► Siham Hassini
Tél. : 05 22 48 93 17
siham.hassini@diplomatie.gouv.fr

Appui aux Investisseurs et à la Création d'Entreprise

► Khalid Idrissi Kaitouni
Tél. : 05 22 43 96 04
kidrissi@cfcim.org

Pôle Salons et Événementiel

► Nadia Aziz
Tél. : 05 22 43 96 11
naziz@cfcim.org

Missions de Prospection sur les Salons Professionnels en France et à l'International

► Nadwa El Baïne
Tél. : 05 22 43 96 23
nelbaine@cfcim.org

Pôle CFCIM-Business France

► Khadija El Idrissi
Tél. : 05 22 20 90 90
kelidrissi@cfcim.org

Centre de Médiation pour l'Entreprise

► Khalid Idrissi Kaitouni
Tél. : 05 22 43 96 04
centredemediation@cfcim.org

Parcs Industriels

► Mounir Benyahya
Tél. : 05 22 59 22 04
parcsindustriels@cfcim.org

Campus de Formation

Ecole Supérieure des Affaires de Casablanca

► Amine Barkate
Tél. : 05 22 35 02 12
abarkate@cfcim.org

CEFOR Entreprises

► Salma Litim
Tél. : 05 22 34 55 98
slitim@cfcim.org

Délégations Régionales

Agadir

► Maryam Sidat
Tél. : 05 28 84 41 91
agadir@cfcim.org

Dakhla

► Selma Zighem
Tél. : 06 11 33 00 03
dakhla@cfcim.org

Fès

► Wissale Naaza
Tél. : 05 35 94 30 36
fes@cfcim.org

Marrakech

► Siham Belain
Tél. : 05 24 44 94 91
marrakech@cfcim.org

Meknès

► Noura Moustir
Tél. : 05 35 52 22 10
meknes@cfcim.org

Laâyoune

► Mimouna Tolba
+212 (0)6 66 28 43 33
laayoune@cfcim.org

Oujda

► Abdenbi El Bouchikhi
Tél. : 05 36 71 05 71
oujda@cfcim.org

Rabat

► Bouchra Chliha
Tél. : 05 37 68 24 29
rabat@cfcim.org

Tanger

► Karima Khdim
Tél. : 05 39 32 22 22
tanger@cfcim.org

Bureau de Paris

► Faïza Hachkar
Tél. : 0033 1 40 69 37 87
paris@cfcim.org

L'association du mois

OSMM, en lutte contre le travail des enfants

En une vingtaine d'années, le Maroc est parvenu à considérablement limiter le travail des plus jeunes enfants. Selon les statistiques de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), depuis la fin des années 1990, le nombre d'enfants âgés de 7 à 14 ans qui travaillent aurait diminué d'environ 90%. Ce résultat, en plus des efforts de l'OIT et de l'État, en particulier en matière de scolarisation, est notamment le fruit d'un intense travail de terrain des associations présentes un peu partout sur le territoire du Royaume. L'OSMM fait partie de celles-ci ! Cette association apolitique de scoutisme a peu à peu développé des actions sociales, sur la question du préscolaire, de la formation professionnelle ou encore de l'alphabétisation. Encadrée par un programme de l'OIT, c'est à partir des années 2000 et 2010 qu'elle a commencé à sensibiliser les habitants des zones situées autour de Kénitra à l'élimination du travail des enfants. Durant ces années-là, le phénomène est encore largement banalisé et l'association organise le « retrait » des enfants en situation de travail. Beaucoup sont de très jeunes filles qui réalisent du travail domestique. Elles sont alors réorientées

vers l'école ou la formation professionnelle. Désormais, il est devenu plus rare de trouver de très jeunes enfants au travail et la problématique concerne surtout les adolescents. Pour consolider ces acquis et tenter de ramener ces enfants, plus âgés, au collège ou dans d'autres formations, l'OSMM ne baisse pas la garde. Elle continue son travail de fond à travers la sensibilisation en se rendant dans des zones, urbaines ou rurales, où le risque que les enfants basculent dans le travail est le plus élevé. D'autant plus que la période actuelle est cruciale : l'enseignement à distance, imposé l'an dernier à cause de la crise du coronavirus, a éloigné de nombreux enfants de l'école, confrontés aux difficultés matérielles, techniques ou pédagogiques. L'OSMM a ainsi mis en place un programme de soutien scolaire à distance. Ce sont 310 enfants qui en ont bénéficié. Pour que l'école puisse leur donner toutes les chances de choisir leur avenir !



► Contact
scoutmm@gmail.com
www.osmm.ma





CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

La Boutique My CFCIM

Votre boutique virtuelle

Disponible sur votre mobile store



Téléchargez sur
App Store



Téléchargez sur
Google Play



Accessibilité de vos produits
et services dans la boutique
24h/24 et 7j/7

Visibilité sur les supports de
communication de la CFCIM

Portefeuille clients élargi grâce à
une base de données d'acheteurs
qualifiés



Suivi de vos clients à travers la
gestion des leads et des statistiques



Trafic boosté sur votre site Web et
vos réseaux sociaux

VOTRE CONTACT :

Nadia AZIZ / naziz@cfcim.org / +212 (0) 522 43 96 11



Tectra
Travail temporaire
Recrutement

Suivez-nous:



ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification



L'EMPLOI, C'EST NOTRE MÉTIER

Tél.: 05 22 43 03 49 | www.tectra.ma